



# RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA  
30 è 31 D'OTTOBRE di u 2025**  
**2<sup>ème</sup> SESSION ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE  
30 et 31 OCTOBRE 2025**

**2<sup>da</sup> ghjurnata / 2<sup>ème</sup> journée**



**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2025  
RIUNIONE DI I 30 È 31 D'OTTOBRE DI U 2025  
2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2025  
RÉUNION DES 30 ET 31 OCTOBRE 2025**

**SUNTA di u VENNERI u 31 d'OTTOBRE di u 2025  
SOMMAIRE du VENDREDI 31 OCTOBRE 2025**

**Reprise de la séance : 10 h 10  
Présidence : Mme la Présidente MAUPERTUIS  
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

7

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

**Raportu n<sup>o</sup> 293 : Pè una sucetà corsa libera, appaciata è demucratica : prisentazione di l'azzione indiate è creazione di una cummissione contr'à e pratiche maffiose**

**Rapport n<sup>o</sup> 293 : Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses**

Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, *Président du Conseil exécutif de Corse*

8

Lecture de l'avis du rapport de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n<sup>o</sup> 2025/O2/039) par Mme Frédérique DENSARI, *rapporteure*

24

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : avis du CESEC et Assemblea di a Giuventù	24
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
M. Jean-Martin MONDOLONI	25
M. Paul-Félix BENEDETTI	31
M. Jean-Christophe ANGELINI	32
M. Pierre GHIONGA	36
M. Don Joseph LUCCIONI	37
M. Paul-Félix BENEDETTI	42
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	43
M. le Président Gilles SIMEONI	44
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	46
M. Saveriu LUCIANI	47
M. Romain COLONNA	47
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	47
<b>Suspension de la séance à 12h20 / Reprise de la séance à 12h23</b>	
<b><i>Mme Nadine NIVAGGIONI préside la séance</i></b>	
<b><u>INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS</u></b>	
<b>Raportu n° 289 : Strada dolce Aiacciu-Purtichju - Spiegazione d'un itinerariu di mubilità attiva à a scala di u Gran'Aiacciu : assestu di a sezzione trà l'inghjocu d'A Bastilicaccia è u centru di Purtichju</b>	
<b>Rapport n° 289 : Voie douce Aiacciu-Purtichju - Déploiement d'un itinéraire de mobilité active à l'échelle du Grand Aiacciu : aménagement de la section entre l'échangeur d'A Bastilicaccia et le centre de Purtichju</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Jean-Félix ACQUAVIVA, <i>Conseiller exécutif, Président de l'Office des Transports de la Corse</i>	49
Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité	52
<b><i>Prise(s) de parole :</i></b>	
Mme Muriel FAGNI	52
Mme Christelle COMBETTE	54
M. Jean-Félix ACQUAVIVA, en réponse aux intervenants	57

<b>VOTE RAPPORT</b>	57
<b>Modification de la composition des commissions organiques CDENATE et CFF</b>	57
<b>VOTE</b>	57
<b>Raportu n° 308 : Mandatu speciale attribuitu à a Signora Muriel FAGNI</b>	
<b>Rapport n° 308 : Mandat spécial accordé à Mme Muriel FAGNI</b>	
<b>VOTE</b>	58
<b>Suspension de la séance à 12h48 / Reprise de la séance à 15h05</b>	58
<b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE</u> / <u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>	
(suite)	
<b>Raportu n° 293 : Pè una sucetà corsa libera, appaciata è demucratica : prisentazione di l'azione indiate è creazione di una cummissione contr'à e pratiche maffiose</b>	
<b>Rapport n° 293 : Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses</b>	
(SUITE – examen des amendements)	
Mme la Présidente Nadine NIVAGGIONI	60
M. Jean-Martin MONDOLONI, présentation amendements	60
Examen amendements	60 à 63
<b>Vote Amendement</b>	64
<b>VOTE RAPPORT</b>	64
<i>Mme Anna Maria COLOMBANI assure le secrétariat de la séance</i>	

<b>Raportu n° 305 : Seguitu di l'azzioni dopu à u rapportu d'osservazione definitive di a Camera Righjunale di i Conti nant'à a gestione di a Cullettività di Corsica in quantu à i risichi è l'imbischi ambientali cuncernendu u liturale</b>	
<b>Rapport n° 305 : Suivi des actions suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux concernant le littoral</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Monsieur Gilles SIMEONI, <i>Président du Conseil exécutif de Corse</i>	65
<b>VOTE sur l'urgence</b>	75
Mme Nadine NIVAGGIONI : Avis de la Chambre des Territoires, de l'Assemblea di a Giuventù	75
<b>Prise(s) de parole :</b>	
Mme Marie-Anne PIERI	76
M. Paul-Félix BENEDETTI	78
M. Romain COLONNA	80
<b>Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance</b>	
Mme Marie-Anne PIERI	83
M. Romain COLONNA	84
Mme Marie-Anne PIERI	85
M. Jean-Martin MONDOLONI	86
M. Saveriu LUCIANI	86
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse aux intervenants	87
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	91
<b>PRISE D'ACTE</b>	91
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	91

<b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>	
<b>Motion n° 2025/O2/024</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Romain COLONNA pour le groupe « Fà Populu Inseme » : Ghjustizia è verità per Yvan COLONNA	
Les groupes « Core in Fronte », « Avanzemu », « Un'Altra Strada » et la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS s'associent à la motion.	93
Présentation de la motion par M. Romain COLONNA	94
M. le Président Gilles SIMEONI, avis du CE	96
<b>VOTE motion</b>	96
<b>Suspension de la séance à 16h53 / Reprise de la séance à 17h15</b>	
<i>Madame Sandra MARCHETTI assure le secrétariat de séance</i>	
<b>Motion n° 2025/O2/023</b> déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien à la municipalité de Quasquara concernant la croix édifiée à l'entrée du village	
L'ensemble des groupes politiques et la Présidente de l'Assemblée de Corse s'associent à la motion	97
<b>Motion substitutive</b>	
Présentation de la motion par Madame Paule CASANOVA-NICOLAI	97
M. le Président Gilles SIMEONI : avis du Conseil exécutif de Corse	98
<b>VOTE motion</b>	98
<b>La séance est levée à 17h20</b>	

**La séance est reprise à 10h20 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque, cum'è avemu previstu in cumissione permanente, emu da studià u rapportu präsentatu da quì à pocu da l'esecutivu, à nantu à a messa in piazza di una cumissione chì lotta contra à sbaragli maffiosi, e pretiche maffiose.

S'è u Presidente di l'Esecutivu hè prontu. Vi ramentu in duie seconde, u filu di u nostru travagliu nantu à stu sugettū suciale impurtantissimu per a nostra isula, a pace, a serenità chè no circhemu tutti.

Aviamu quì ind'è issa stessa assemblea, pigilatu una resuluzione nantu à i sbaragli maffiosi in 2022, vi n'arricurdate, cù un bellu prugettū di travagliu tutti insieme incù l'associ - i salutu- salutu l'associ chì sò prisenti oghje quì. Aviamu pigliatu una resuluzione per mette in ballu u travagliu tamantu mentre parechji mesi à nantu à i sbaragli maffiosi, mentre sei mesi ancu di più emu travagliatu in parechje reunione, 35, più di 35 reunione per fà pruposte tutti insieme di manera chjara. Dopu assai discussione, una bella sperienza di dialogu trà i pulitichi, l'associ tutti insieme per pudè pruduce pruposte da fà à u Cunsiglio Esecutivu.

U cunsiglio Esecutivu, ellu stessu, ci hà fattu una pruposta di 30 misure di ferraghju scorsu in 2025, 30 misure di lotte contr'à e pratiche maffiose, ripigliendu una gran parte di tutte e pruposte ch'è n'aviamu fattu, ind'è a cumissione permanente trà l'eletti è l'associ ind'è i 5 attelli, vi ramentu ch'elli ci eranu 5 attelli.

Emu assai travagliatu, è oghje avemu una nova pruposta chì hà da esse fatta da u Presidente di l'Esecutivu è a metteremu in discussione.

Eccu, O sgiò Presidente, avete a parolla.

## AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

**Raportu n° 293** : Pè una sucetà corsa libera, appacciata è demumatica : prisentazione di l'azione indiate è creazione di una cummissione contr'è e pratiche mafiose

**Rapport n° 293** : Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Signora Presidente, care è cari culleghi, dunque un rapportu chì si scrive ind'è a seguita di a deliberazione di u 28 di ferraghju 2025, deliberazione “per una sucièta corsa, libara appacciata è demumatica”, allora u rapportu in dui tempi, prima sarà una prisentazione di l'azione indiate dipoi issa deliberazione, è secondamente, e pruposte sottumesse à l'assamblea di Corsica per rapportu à u prugettù di creazione d'una cummissione cusì detta contru à e pratiche maffiose, puru s'è u so nome face parte di i debattiti di sta mane è forse di quelli dopu.

Nantu à u primu puntu, aviamu dettu di ferraghju chì a deliberazione era à tempu a sintesi di u nostru travagliu cumunu, quellu chè vo avete ramintatu, ma dinù un puntu di partenza per un travagliu à fà ch'ellu sia per u contu di a cullettività di Corsica, o per u contu di tutti quelle è quelli chì si volenu indià à prò d'una sucièta corsa libara, appacciata è demumatica, vale à dì sbarazzata u più pussibile di u pesu è di e pratiche maffiose.

Nantu à u travagliu ch'emu fattu, è ch'hà fattu u cunsigliu esecutivo dipoi ferraghju scorsu, vale à dì à pena di più di 10 mesi, ùn rientru micca ind'è u detagliu di a prisentazione, sempliciamente insiste nant'è qualchì puntu chì mi pare impurtante. Prima, unepoche di misure eranu state pigliate o ingagiate prima à a deliberazione di ferraghju, postu chì sapete chì dipoi 2015 è ancu di più dopu à 2018, è ancu di più dopu à 2021, emu circatu à rinfurzà a sicurezza di i nostri prucessi di decisione publica, particolaramente per ciò chì tocca à u cuntrallu di e nostre attività è u cuntrallu di i mercati publichi. Ùn rivengu micca nantu à e sfarente pruposte è decisione tecniche chì sò state messe in opara.

Dopu, ci vole à ramintà chì dipoi ghjennaghju 2025, emu fattu a scelta di rinfurzà l'azione di a cullettività di Corsica in tutti i duminii, per circà à fà ne veramente a stituzione di a Corsica è di i Corsi di u XXI seculu, sapete chì emu adupratu un novu urganigramma chì hè statu discutatu incù i sindicati è l'agenti di a Cullettività di Corsica è dibattutu davanti à vostra assemblea.

Ind'è u quadru generale di sta riforma amministrativa, emu pigliatu a decisione di rinfurzà l'ispezzione generale di i servizii, vale à dì chì iss'ispezzione generale di i servizii oghje hà un rolu rinfurzatu ind'è u nostru funziunamentu internu, è di modu più particolare per ciò chì tocca à e seguite di a deliberazione di u 28 di ferraghju di u 2025, sarà e pruposte di u cunsigliu esecutivu ch'ellu sia l'ispezzione generale di i servizii à esse incaricata di a seguita è di a messa in ballu di e decisione chì entrenu ind'è u quadru definititu da a nostra deliberazione, è pruposta dinù ch'ella sia l'ispezzione generale di i servizii chì sippia u serviziu dedicatu à u rapportu incù a cummissione pruposta oghje.

À côté de ce travail de réorganisation des services de la Collectivité de Corse, le Conseil exécutif de Corse a également saisi l'Assemblée de Corse dans le cadre de deux catégories de propositions d'adaptation législative et réglementaire ; des propositions du Conseil exécutif qui ont été débattues et votées en Assemblée de Corse.

Première proposition, elle était contenue en germe dans le rapport du 28 février 2025 : c'est la proposition que le procureur général, qui est la plus haute autorité judiciaire en Corse du côté du Parquet, vienne une fois par an, devant l'Assemblée de Corse, présenter la politique pénale menée en Corse et notamment la politique pénale menée dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée et contre les pratiques mafieuses.

Cette demande s'inspire, vous le savez, de l'article identique qui règle au plan général la présentation de la politique de l'État, laquelle est faite une fois par an par le préfet de Corse devant l'Assemblée de Corse.

Il nous a semblé important que cette proposition puisse être faite dans la mesure où les citoyens et les élus de la Corse doivent, dans le respect des enquêtes bien sûr, dans le respect du secret de l'instruction, lorsqu'on en est à ce stade de la procédure pénale, dans le respect de la confidentialité, y compris le respect des droits individuels des personnes mises en cause ou mises en examen, il nous a semblé important, en effet, que les élus et les citoyens de Corse puissent une fois par an, dans un domaine qui est une priorité, identifié comme tel, puissent savoir ce qu'est la politique pénale menée dans en Corse et notamment ce qu'en sont les résultats au-delà des présentations factuelles qui peuvent être faites à l'occasion des rentrées judiciaires.

Cette demande nous a semblé d'autant plus légitime que, comme vous le savez, je le rappelle pour mémoire, pendant les 4 années qu'ont duré les travaux préparatoires à la délibération du 28 février 2025, nous avons, sous deux mandatures différentes, Madame la Présidente, sollicité ensemble et séparément les services de l'État, et notamment les préfets de Corse successifs, mais également les autorités judiciaires et policières pour qu'elles participent aux

travaux de l'Assemblée de Corse, étant précisé que ces travaux étaient des séances de travail, qu'elles n'étaient pas médiatisées et qu'elles visaient simplement à organiser un échange entre les services de l'État, qui exercent les compétences régaliennes dans le domaine de la lutte contre la criminalité organisée, un échange entre les services de l'État, les élus et les forces vives qui étaient associées à nos travaux.

Comme vous le savez, ces invitations sont restées tantôt sans réponse, soit ont rencontré un refus poli, mais un refus quand même.

Donc nous, il nous semble indispensable de pouvoir avoir une vision de l'action pénale en Corse, et c'est la raison pour laquelle nous avons fait cette demande d'adaptation législative et réglementaire.

La deuxième demande, tout aussi importante, en tout cas aux yeux du Conseil exécutif, c'est la demande d'adaptation réglementaire du code de la commande publique pour permettre l'introduction de la notion de bénéfice raisonnable ; une notion qui, vous le savez, exclut tout surprofit au détriment de la personne publique, dès lors qu'une activité d'intérêt général est déléguée dans le cadre d'un contrat de délégation de service public.

Cette notion de profit raisonnable a été construite par le Conseil exécutif de Corse, dans le cadre des délégations de service public maritime, puisque vous savez que dans le cadre des délégations de service maritime, nous avons introduit cette clause de bénéfice raisonnable. Nous avons bien sûr une comptabilité analytique détaillée, y compris mois par mois, de l'exécution du service public et que dès lors que le bénéfice réalisé par le délégataire de service public excède 2,5 % du chiffre d'affaires, il y a une clause de redistribution partielle au profit de la personne publique.

Donc, nous avons souhaité pouvoir généraliser cette clause dans tous les contrats qui concernent un bien public ou un bien commun ; notion que nous avons également théorisée. Et pour le faire, il faut une adaptation législative et réglementaire.

Cette proposition du Conseil exécutif a, là encore, été votée par l'Assemblée de Corse. Elle proposait également la mise en place d'un groupe de travail avec le gouvernement et notamment le service dédié au sein du ministère de Bercy, pour qu'on puisse finaliser au plan technique cette proposition.

Ces deux demandes, conformément à l'article 4422-16 du code général des collectivités territoriales, ont été transmis au Premier ministre, au président du Sénat et à la présidente de l'Assemblée nationale.

Et j'ai envie de dire, clin d'œil au processus de révision constitutionnelle en cours, que celles-là, comme toutes les précédentes, n'ont eu aucun succès, puisque comme ça a été notamment relevé par la professeure Wanda Mastor, cet article se traduit concrètement par une forme de mépris institutionnel, puisque les plusieurs dizaines de demandes qui ont été faites depuis 15 ans d'adaptation législative et réglementaire, tantôt n'ont connu aucune réponse, tantôt ont connu, mais très rarement une réponse négative et, de façon tout à fait exceptionnelle et à la marge, des réponses positives.

Donc là, nous sommes dans le cas qui est statistiquement le plus fréquent, malgré le caractère brûlant du sujet : nous n'avons eu même pas un accusé de réception.

Bon, il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre...

Quatrième point. Dans le cadre de la révision en cours du PADDUC, vous le savez, nous avons engagé une procédure de révision partielle, un comité de pilotage élargi, notamment au CESEC, qui se réunira pour la première fois le 17 novembre prochain, si ma mémoire est bonne.

Nous avons proposé d'intégrer, y compris sous un angle opérationnel, toutes les propositions contenues dans la délibération du 28 février 2025, notamment dans le domaine de la construction et de l'urbanisme.

Cinquièmement. Dans le cadre de l'éducation et de la formation, vous le savez, un partenariat stratégique dans ce domaine comme dans celui de la langue corse ou dans celui du soutien en faveur des écoles de l'intérieur a été noué avec le Rectorat de Corse.

Je rappelle que c'est à l'initiative de la Collectivité de Corse que ce partenariat a été noué, puisque nous en avions saisi, avant que le recteur Paolini n'arrive, son prédécesseur. Par contre, ce qui est vrai, c'est que là comme ailleurs, c'est grâce à l'engagement du recteur Paolini que ce dispositif innovant, sans équivalent en France, en tout cas dans ces proportions, a pu être mis en place. Et là encore, il m'appartient donc de saluer l'action développée par le recteur.

Ce partenariat a notamment débouché sur le projet d'un voyage d'étude en Italie visant à mieux connaître l'approche pédagogique mise en œuvre dans la péninsule. Ce voyage aura lieu dans quelques jours.

Et parallèlement, comme nous nous étions engagés, la Collectivité de Corse a, dans le cadre d'un appel à projets, retenu un organisme spécialisé qui a, les 2 et 3 octobre derniers, proposé une formation à l'ensemble des personnels

intervenant dans le domaine de la formation ; formation intitulée « Comment promouvoir l'éducation à la légalité chez les jeunes ? ».

Enfin, dernier point, dans le cadre des relations avec l'État et les autres institutions, voilà les démarches qu'a engagé le Conseil exécutif, différents courriers, je les rappelle pour mémoire :

D'abord, un courrier en date du 13 mars 2025 proposant un meilleur accompagnement des victimes d'infractions, de destruction criminelle répondant manifestement à une logique de type criminalité organisée, ou mafieux. Comme vous le savez, ces incendies ou ces destructions frappent souvent l'outil de travail, quelquefois de façon répétée. Au-delà des dégâts matériels, au-delà des dégâts psychologiques personnels et familiaux, nous avons toutes et tous pu nous rendre compte que souvent, les victimes de ces actes, et y compris leur famille qui en sont les victimes collatérales, se retrouvent isolées, démunies, notamment dans le cadre des procédures à engager pour chercher à garantir la pérennité de l'outil de travail. À tel point, et on a quelques exemples en tête, qu'on a entendu des chefs d'entreprises, frappés par des incendies à répétition, dire publiquement « je m'arrête, je ne m'en sors pas, j'ai peur pour mes enfants, etc. »

Donc, je pense qu'il est important que la Collectivité de Corse et l'État s'engagent, et si possible s'engagent ensemble, pour accompagner aux plans matériel et économique les victimes de ce type d'infraction, confrontées à des difficultés de trésorerie, confrontées à l'impact des actions criminelles sur l'activité économique de l'entreprise, confrontées quelquefois à des difficultés avec les assurances ou à des difficultés dans les négociations avec les partenaires bancaires, financiers et les organismes sociaux pour rééchelonner les prêts ou négocier des différés de remboursement.

Donc moi, ce que j'ai proposé, en accord avec Gilles Giovannangeli, le président de l'ADEC : l'ADEC a des dispositifs, l'État peut avoir quelquefois des dispositifs, mais souvent les gens, y compris quand ce sont des petites structures, n'ont pas forcément la connaissance technique et risquent de se retrouver renvoyés de service en service avec après au bout, surtout dans un contexte difficile, un sentiment de découragement.

Donc, j'ai proposé à l'État qu'on mette en place une cellule formelle ou informelle qui permette, lorsque ce type d'événement survient, eh bien d'accompagner les chefs d'entreprise, y compris par exemple dans les discussions avec les assurances, non pas pour demander des passe-droits, mais pour accélérer les procédures.

Donc ça, c'était le 13 mars 2025. J'avais présenté ce projet au préfet Filippini, qui ne m'a pas donné de réponse explicite, il devait revenir vers moi.

Il a ensuite changé d'affectation. Son successeur, Monsieur Jalon, m'a reçu également et j'ai renouvelé cette demande. Je pense et j'espère qu'il y sera fait droit.

Deuxièmement, un courrier au préfet de Corse en date du 12 mai 2025 demandant à l'État, premièrement, d'assurer systématiquement le contrôle de légalité des actes d'urbanisme. C'est son rôle, je l'ai dit souvent, ce n'est pas à nous d'exercer le contrôle de légalité, sinon on nous transfère la compétence et les moyens qui vont avec.

Par contre, dans ce courrier, j'ai également demandé à l'État, chaque fois qu'il y a un permis de construire considéré comme sensible, de le communiquer en temps utile à la Collectivité de Corse en vue d'éventuels recours gracieux et contentieux.

Et enfin, troisième point, en accord avec Dominique Livrelli et dans le cadre des discussions que nous avons eues également avec les élus de l'Assemblée de Corse, nous avons proposé une révision du règlement intérieur de la CTPENAF aux fins de véritablement formaliser les critères permettant que les autorisations d'urbanisme, entraînant la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers, soient systématiquement soumis à un avis conforme de la commission, y compris dans les parties actuellement urbanisées.

Quatrième et dernier point. J'ai suspendu la saisine de l'Agence française anti-corruption. Vous vous rappelez que je me suis engagé à rendre le rapport, que cette AFA qui est en train de faire une enquête, plus exactement une inspection de la Collectivité de Corse, va rendre son rapport dans les semaines et dans les mois à venir. La publicité et la publication de ce rapport ne sont pas obligatoires, je me suis engagé à les rendre publiques. Dès que la phase d'inspection sera terminée et en fonction des éléments du rapport, je demanderai à l'AFA de pouvoir nous accompagner, puisqu'elle a également un rôle de conseil.

Voilà donc brièvement synthétisées les multiples diligences qui ont été engagées par le Conseil exécutif de Corse en application de la délibération du 28 février 2025.

Je pense que ces diligences, sans parler de l'ensemble de l'action menée par le Conseil exécutif de Corse, démontrent bien que nous sommes dans la volonté, au-delà des déclarations de principe qui restent importantes, voire essentielles, démontrent bien que, au-delà de ces déclarations de principe, nous avons la volonté de concrétiser de façon opérationnelle, volontariste et forte, nos engagements en matière de construction d'une société corse réellement démocratique.

Voilà donc pour le 1<sup>er</sup> volet.

2<sup>ème</sup> volet. Un projet de commission spécifique dédié à la lutte contre les pratiques mafieuses.

Je rappelle que cette proposition fait partie de celles qui ont été considérées comme essentielles par les deux collectifs, notamment u Cullettivu Massimu Susini, présent dans l'hémicycle aujourd'hui, le Collectif Maffià nò, a Vita iè.

Cette proposition a été reprise à son compte par le Conseil exécutif, validée par l'ensemble des participants, y compris d'ailleurs la Ligue des droits de l'homme ici présente également et que je salue également, lors des travaux en amont de la délibération. Et le principe de cette Commission a été acté, validé et même encadré par la délibération du 28 février 2025, puisque je rappelle en quelques mots que cette délibération prévoit la création d'une instance ad hoc dédiée à la poursuite du travail engagé entre les élus, les représentants des collectifs et de l'ensemble des forces vives de la société insulaire. Que cette création d'une instance ad hoc, je cite la délibération, s'est imposée comme une idée forte pour 4 catégories de raisons : sa portée symbolique, la volonté de démontrer que la prise de conscience et le travail généré, à compter de la création des collectifs de lutte contre les dérives mafieuses, sont irréversibles et échappent à la logique de la réaction ponctuelle.

Troisièmement, la volonté de créer un espace pérenne au sein duquel les acteurs pourraient s'assurer de l'avancée des mesures proposées et contribuer à l'évaluation de l'efficacité de leur mise en œuvre.

Quatrièmement, l'apport que constituera, pour les années à venir, la création d'un espace de propositions permettant d'intégrer les données générales de la lutte désormais française, européenne et internationale contre les logiques mafieuses et la criminalité organisée.

Voilà donc pour les mérites attendus de la création de cette commission.

Sur sa composition, je rappelle que la délibération-cadre précisait, je cite :

*« Sa composition doit lui permettre d'associer, notamment à travers différents collèges, la représentation du Conseil exécutif de Corse, la représentation de l'Assemblée de Corse, la représentation des instances consultatives du CESEC, de la Chambre des territoires et de l'Assemblea di a Giuventù, la représentation des acteurs institutionnels, consulaires et associatifs, ainsi que des collectifs de lutte contre les dérives mafieuses, cinquièmement, des*

*personnes qualifiées de l'administration de la Collectivité de Corse* », étant précisé que la délibération indique qu'il sera loisible également de solliciter la contribution de sachants.

Voilà donc pour la composition, telle que fixée en son principe par la délibération du 28 février.

Quelques mots enfin sur les attributions de ce comité ou commission, là encore votées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse :

Premièrement, la mise en œuvre des mesures et décisions arrêtées en suite du présent rapport.

Deuxièmement, les propositions d'amélioration des dispositifs existants.

Troisièmement, jouer un rôle de veille sur l'évolution des textes.

Quatrièmement, le traitement des alertes de façon collégiale, transparente, sécurisée et conforme à la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Le fonctionnement de l'instance pourrait faire l'objet d'un rapport annuel permettant d'évaluer son efficacité.

Voilà donc dans quel cadre s'est inscrit le travail du Conseil exécutif pour venir devant l'Assemblée de Corse proposer, premièrement, la création de cette commission.

Deuxièmement, en proposer la composition et les attributions, étant précisé, je le redis comme j'ai eu l'occasion de l'exposer en amont de la session d'aujourd'hui, notamment à celles et ceux que j'ai rencontrés, que les propositions du Conseil exécutif ont vocation à être débattues par l'Assemblée de Corse, laquelle est bien sûr in fine souveraine. Et au-delà du texte, l'esprit est aussi bien sûr de ne pas avoir une configuration de cette commission décidée par le Conseil exécutif, mais bien décidée par un échange étroit entre le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse, en tenant compte des attentes, notamment des instances consultatives et de celles et ceux qui ont participé au travail que nous avons mené ensemble.

Ceci étant précisé, je termine sur 5 grandes catégories de problématiques qu'aura à trancher aujourd'hui l'Assemblée de Corse.

Premièrement, le nom de la Commission. Le nom qui est proposé par le Conseil exécutif est « Cummissione contr’à e pratiche maffiose / Commission contre les pratiques mafieuses » ; un nom qui reprend le titre de la délibération.

Je précise que les collectifs, l'Assemblea di a Giuventù, le CESEC ont pu avoir des propositions différentes et nous aurons à en débattre dans le cours de cette session.

Sur la composition, qui est un aspect important de l'installation de cette commission, je précise là aussi que nous avons eu un certain nombre de réunions préparatoires formelles ou informelles, mais que nous avions eu, Madame la Présidente, une réunion de la commission permanente élargie le 24 février 2025 à Bastia, en amont de nos débats ayant débouché sur la délibération, et que de mon côté j'ai souhaité organiser deux réunions formelles :

La première, le 18 juin 2025 où j'avais invité la totalité des forces vives ayant participé aux travaux préparatoires. Donc, lors de cette réunion du 18 juin 2025, ont répondu une quinzaine d'acteurs impliqués émanant de la société civile, notamment les deux collectifs, la Ligue des droits de l'homme, l'association Le GARDE et l'association U Levante. Cette réunion avait permis un premier échange sur la structuration et les modalités d'action de la commission. Il y a eu ensuite des échanges informels avec des élus.

Et puis une deuxième réunion, le 1<sup>er</sup> octobre 2025, avec les représentants des deux collectifs antimafias, et notamment la présentation non pas d'un projet de rapport, mais des grands axes autour desquels je pensais construire le rapport, y compris sur la composition.

Comme j'ai eu l'occasion de l'exposer, en cette occasion, un des deux collectifs, le collectif Massimu Susini, m'a fait valoir un certain nombre d'observations sur la composition, en considérant que ces observations étaient extrêmement importantes, voire conditionnaient la crédibilité de la commission et donc la participation du collectif, selon les suites qui y seraient données. J'ai eu l'occasion d'exposer le contenu de ces discussions. Je crois que des courriers ont été faits, y compris ce matin par le collectif Massimu Susini de ce côté-là. Nous y reviendrons.

Comment ai-je essayé de proposer à l'Assemblée de Corse une composition qui soit respectueuse du cadre fixé par la délibération du 28 février, que le Conseil exécutif est en charge d'appliquer et qui tienne compte des attentes des uns et des autres ?

Il me semble, pour introduire le débat de la façon la plus loyale possible, qu'il y a en fait deux exigences contradictoires, ou apparemment contradictoires,

et que le point d'équilibre que l'on trouve dans la conciliation de ces deux exigences détermine en fait le type de composition vers lequel on veut aller.

D'un côté, il y a, c'est en tout cas mon interprétation, la volonté portée notamment par les deux collectifs d'avoir une espèce de task force extrêmement motivée, très opérationnelle, décisionnelle sur beaucoup de points et qui réunissent celles et ceux qui sont identifiés (reste à savoir comment... c'est un autre débat) comme les acteurs les plus motivés par les enjeux de la lutte antimafia.

Et puis, il y a une deuxième vision, qui est aussi celle qui avait été validée par la délibération du 28 février 2025, c'est de dire : le combat contre la criminalité organisée et son emprise, et contre les pratiques et logiques mafieuses, c'est un combat qui doit concerner toute la société corse et donc, il faut essayer de trouver une composition de la commission qui permette de représenter aussi complètement et aussi largement que possible toutes les forces, les élus bien sûr, mais au-delà des élus, les forces vives qui ont vocation à s'engager ensemble.

Et je vous le dis aussi, et c'est revendiqué de ma part, c'est en intégrant prioritairement cette deuxième dimension, qui est d'ailleurs conforme à celle qui a été validée par la délibération unanime du 28 février 2025, que j'ai essayé de proposer une composition. Étant précisé qu'il me semble que les avis du CESEC et de l'Assemblea di a Giuventù vont également dans le sens de cette vision de la composition de la commission, puisqu'ils proposent non pas de réduire le nombre, mais de l'augmenter, notamment en renforçant la représentation des organisations syndicales et de la jeunesse. Et je l'ai dit, et je le redis ici, je suis bien sûr ouvert à une discussion avec les groupes de l'Assemblée de Corse sur ce point.

Concernant la proposition de départ, celle qui est contenue dans le rapport qui a saisi l'Assemblée de Corse, alors, il y a en gros 4 catégories de membres représentés : les représentants des élus de la Corse prévus dans la délibération, les représentants de l'administration de la Collectivité de Corse prévus dans la délibération, les représentants des instances consultatives et institutions associées prévus dans la délibération et des représentants de la société civile, également prévus dans la délibération.

Pour rentrer dans le détail concernant les représentants des élus de la Corse, on propose une commission donc composée au total de 29 membres :

11 membres représentant les élus de la Corse. Qui sont-ils ? Le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant, le Président de l'Assemblée de Corse ou son représentant, un représentant de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse, mais également la représentante non-inscrite. C'est un choix délibéré au-delà des groupes.

J'ai souhaité que la proposition de composition reflète la totalité des sensibilités qui sont représentées au sein de l'Assemblée de Corse. Ça ne veut pas dire que toutes les sensibilités politiques de Corse sont représentées, mais en tout cas, on a au moins la représentation de toutes celles et tous ceux qui ont participé au débat, au travail et au vote.

Alors, il m'a été fait remarquer que peut-être en amont de la délibération, certains avaient été plus assidus que d'autres.

Je pense que la délibération ouvre une phase nouvelle. Elle a été votée à l'unanimité et je pense qu'il est conforme à la logique qui a été la nôtre et qui est partagée, de proposer à toutes les sensibilités de l'Assemblée de Corse d'être impliquées dans cette commission.

Deuxièmement, des représentants de l'administration, deux membres, le DGS, représenté à titre principal par l'inspecteur général des services, aujourd'hui, Monsieur Cubells, ici présent. L'inspection générale des services, vous connaissez son rôle, vous l'avez vu dans l'organigramme. J'ai proposé qu'elle soit le service dédié à l'interface avec la commission pour que, notamment concernant le fonctionnement de la Collectivité de Corse, eh bien, les membres de la commission aient un interlocuteur de très haut niveau, l'inspecteur général des services, qui puisse leur répondre, récolter les informations sollicitées auprès des services de la Collectivité de Corse et la répercuter auprès des membres de la commission.

De la même façon, vous l'avez vu dans l'organigramme, un poste dédié, de haut niveau, catégorie A2, a été créé pour le suivi de la délibération du 28 février 2025 et de sa mise en œuvre, c'est-à-dire que, dans le cadre de l'organisation actuelle de l'inspection générale des services, il y aura un fonctionnaire dédié au suivi de la mise en œuvre de la délibération de lutte contre les pratiques mafieuses et à l'interface avec la commission qui est installée.

À côté de ce premier représentant de l'administration, un deuxième, je propose le référent déontologue des élus, aujourd'hui, Paul Pellegrini, tout le monde le connaît, ancien DGS de la Collectivité de Corse. Il a accepté d'occuper ces fonctions, je m'en suis bien sûr préoccupé auprès de lui et notamment d'avoir son adhésion formelle, il a accepté, je m'en réjouis. La déontologie va bien au-delà de la réflexion sur la lutte contre les pratiques mafieuses. Mais avoir le référent déontologue des élus, y compris pour pouvoir l'interroger en relation avec l'objet de la commission, me paraît être une garantie du sérieux du travail de celle-ci.

Troisièmement, les représentants des instances consultatives et institutions associées, 4 membres : la présidente du CESEC ou son représentant, un représentant de l'Assemblea di a Giuventù, la présidente du comité

d'évaluation des politiques publiques et bien sûr le président de l'université de Corse ou son représentant.

Je vous rappelle que, mais on le verra dans le troisième point, parmi les attributions de la commission, il y a également proposé, il y a le suivi, y compris scientifique et universitaire, du phénomène mafieux. Et donc il me semble indispensable que l'université de Corse soit partie prenante de la commission.

Enfin, des représentants de la société civile. J'ai essayé là aussi d'être cohérent et logique. Représentants de chaque collectif antimafia, il y en a 2, ils ont été à l'origine de la prise de conscience et de la mobilisation dans la société civile, ils ont donc joué un rôle majeur. Donc j'ai proposé dans le rapport qu'il y ait 3 représentants de chaque collectif antimafia, c'est-à-dire 6 représentants en tout.

J'ai ensuite proposé dans le rapport, 2 représentants de l'association U Levante, pourquoi ? Les collectifs ont pour seul objectif la lutte antimafia. Les représentants des associations de l'environnement, un objet qui est beaucoup plus large, puisque notamment ils sont engagés chaque fois qu'il y a une atteinte à l'environnement et toute atteinte à l'environnement n'est pas forcément constitutive, je dirais, de l'expression d'une logique de criminalité organisée ou de dérive mafieuse. Par contre, il est vrai aussi que dans le cadre de leur combat, les associations de l'environnement sont régulièrement confrontées à des pressions de type criminalité organisée ou mafieuse.

Donc j'ai proposé 2 membres. Alors l'association U Levante, pourquoi ? Parce qu'elle a une représentation sur tout le territoire de la Corse et que j'ai considéré que ses 2 représentants, eh bien, pouvaient également représenter l'ensemble des associations de lutte contre l'environnement qui les mandateraient en ce sens. Dans le cadre de la discussion devant le CESEC, il a été proposé que ça soit un représentant du Levante et un représentant du GARDE. On verra dans le cadre des travaux, éventuellement à la suspension de nos débats, pour examiner les amendements. Je n'y vois en ce qui me concerne, vous l'avez compris, aucun inconvénient.

J'ai ensuite proposé et j'y suis très attaché, je l'ai dit aux collectifs antimafia, je l'ai dit aux élus dans le cadre de la présentation du rapport et je l'ai dit devant les instances consultatives, j'ai proposé 2 représentants de la Ligue des droits de l'homme. Je rappelle que la Ligue des droits de l'homme a elle aussi une action qui dépasse de loin la lutte contre la criminalité organisée et les pratiques mafieuses, en Corse comme ailleurs.

Un mot quand même sur l'action de la Ligue des droits de l'homme en Corse, je rappelle, et notamment pour nous qui sommes nationalistes, ce qu'a été

l'action de la Ligue des droits de l'homme contre les dérives des juridictions d'exception à un moment où bien peu étaient organisés et présents pour protester. Premièrement.

Deuxièmement, en remontant dans les archives, j'ai trouvé trace aussi à l'époque d'un appel à la mobilisation dans les années 95, 96, si ma mémoire est bonne, contre les dérives mafieuses.

Donc je crois que pour toutes ces raisons au moins, la Ligue des droits de l'homme a toute sa place. Je le dis aussi, je sais qu'il y a des désaccords à la fois de fond et peut être aussi humains ; sur les aspects humains, je pense qu'on n'a pas besoin de s'apprécier pour travailler ensemble, il suffit de se respecter ; sur les aspects politiques de fond, je le redis, ce qui nous lie à tous, c'est la délibération du 28 février 2025. La délibération du 28 février 2025, elle a défini ce que sont pour nous les pratiques mafieuses, y compris avec une définition extrêmement large et opérationnelle, elle a défini des axes de travail. A partir du moment où des individus ou des organisations se reconnaissent dans cette délibération et qu'elles sont représentatives, eh bien je pense qu'elles ont toute leur place dans les travaux qui attendent la commission si l'Assemblée de Corse le décide.

Un représentant de la plateforme citoyenne de Corse qui s'est créée pendant les travaux, mais qui existe. Également un représentant d'Anticor, puisque l'antenne Corse d'Anticor s'est créée quelques jours avant, me semble-t-il, la réunion que j'ai eue au début du mois d'octobre. En tout cas, j'ai reçu le lendemain de cette réunion une demande du représentant d'Anticor et j'ai proposé à l'Assemblée de Corse que cette association qui a un agrément, en tout cas qui l'avait et qui agit au plan national contre tous les phénomènes de corruption, puisse être représentée dans la Commission.

Donc je termine sur la composition.

Cette proposition respecte strictement le cadre général de la délibération du 28 février et l'énumération des personnes qu'elle considérait devoir être représentées ou des associations ou des élus. Premièrement.

Deuxièmement, oui, 29 membres, c'est beaucoup. Mais il me semble que si on veut avoir la diversité de la société Corse représentée, y compris pour le message que ça donne, eh bien il faut aller là-dessus.

Je précise une fois encore que j'ai été sensible aux arguments développés devant le CESEC et par l'Assemblea di a Giuventù.

Je pense que c'est vrai que partout dans le monde et notamment en Méditerranée et donc en Corse, la jeunesse et les syndicats sont des forces vives en première ligne dans les combats contre la criminalité organisée et dans les combats antimafia. Donc je suis ouvert à la discussion de ce côté-là.

Ensuite, je vous l'ai dit, la société civile c'est symbolique, mais dans ma proposition, elle a 12 membres, alors que les élus de la Corse n'en ont que 11. Je rappelle qu'au-delà des groupes, je vous propose qu'il y ait, et au-delà des élus de l'Assemblée de Corse, un représentant de chaque association des maires de Corse, c'est essentiel, les maires sont en première ligne dans le combat qui nous attend et un représentant de la Chambre des territoires puisque la Chambre des territoires représente également les intercommunalités. Donc c'est symbolique.

Mais je le rappelle quand même, dans cette proposition de composition que l'Assemblée de Corse a à apprécier, il y a 11 représentants des élus alors qu'il y a 12 représentants de la société civile.

Un dernier mot sur la question de la présidence, on l'aura en débat tout à l'heure, elle n'est pas traitée dans le rapport. Les collectifs antimafia ont développé par écrit et oralement une demande, c'est celle que la commission dure 6 ans et que la présidence soit attribuée de droit en alternance à un membre de chacun des 2 collectifs. Moi, j'ai pensé qu'il n'était pas possible au Conseil exécutif de valider en l'état cette proposition pour plusieurs raisons. D'abord, une fois encore, parce qu'il faut en parler dans l'Assemblée de Corse. Premièrement,

Deuxièmement, parce que, sous réserve de ce que dira l'Assemblée de Corse, je pense que d'autres ont vocation à présider cette commission. Et ce, d'autant mieux que les attributions de la présidence, des éventuelles vice-présidences, du Bureau auront à être déterminées par la commission elle-même lorsqu'elle est installée. Donc pour moi, ce débat a vocation à rester ouvert.

Troisième point, les attributions de la commission. Quelles pourraient être les attributions de la commission ?

Premièrement, l'analyse du phénomène mafieux en Corse. Là aussi, j'ai repris dans le rapport, le travail qui a été fait pendant les ateliers et qui a été validé par la délibération : étude et analyse, ça veut dire étudier les phénomènes mafieux sur leur aspect statistique, étudier l'évolution des pratiques, les différents trafics, par exemple l'ampleur prise aujourd'hui par le trafic de drogue, les phénomènes de corruption et d'intimidation.

Je vous rappelle qu'au plan français, le ministère de l'Intérieur a communiqué sur l'augmentation vertigineuse des chiffres en matière de corruption dans la police en relation avec le narco trafic, l'évolution des bandes organisées.

Troisièmement, étudier l'impact des crimes mafieux sur la société Corse et leurs victimes.

Quatrièmement, évaluer les dispositifs de lutte existants. Ça, c'est le premier volet, analyser le phénomène mafieux en Corse.

Deuxièmement, proposer des actions concrètes, proposer des améliorations des dispositifs existants, proposer des dispositifs nouveaux de nature réglementaire ou législatif.

Troisièmement, proposer des rapports susceptibles d'être présentés en Assemblée de Corse.

Quatrièmement, jouer un rôle de veille sur l'évolution des textes au niveau français, européen, international.

Cinquièmement, traiter des alertes dans le respect de la confidentialité et de la jurisprudence de la CEDH en la matière.

Troisièmement, assurer un regard sur le suivi des propositions et notamment sur la mise en œuvre des mesures et décisions arrêtées en suite du rapport approuvé par l'Assemblée de Corse.

Enfin, tenir informés les Corse de ses travaux et de ses conclusions. C'était l'idée d'un rapport annuel.

Au-delà de ces propositions, quelles pourraient être très concrètement les premières pistes de travail et d'action de la commission si vous décidez aujourd'hui de la créer ?

Premièrement, participer au travail de révision du PADDUC, notamment comment intégrer les dispositions et dispositifs de la délibération du 28 février 2025 dans la révision du PADDUC ?

Deuxièmement, étudier la faisabilité de la transposition totale ou partielle en droit français du code de la commande publique italien, tel que réaménagé dans le cadre de la construction de la ligne ferroviaire Lyon-Turin, c'est une proposition qui avait été faite par les collectifs.

J'ai répondu au moment de la discussion qu'il était impossible de reprendre cette proposition en l'état, on ne pouvait pas transposer en l'état, dans un code de la commande publique qui ne le prévoit pas, des dispositions qui relèvent pour l'essentiel du droit italien. Par contre, j'ai proposé au préfet de Corse, Éric Jalon, que soit mis en place un groupe de travail avec la commission, si elle est créée, et les services de l'État en matière de commande publique. Le préfet m'a dit oralement, il ne me l'a pas écrit pour l'instant, qu'il était ouvert à cette proposition. Donc je pense ça pourrait faire un travail tout de suite très concret pour la commission.

Concernant les moyens attribués : participation bénévole bien sûr, aucune rémunération, des locaux, sur demande de la commission, seront mis à sa disposition pour ses réunions ou pour son travail, pas de façon permanente, nous n'en n'avons pas de disponible. Le secrétariat pourra être assuré par la mission évolution sociétale de l'inspection générale des services. La commission, il est proposé qu'elle puisse inviter des personnes qualifiées.

Un point qui reste en débat, la présence de l'État dans la commission. Moi dans le rapport, je n'ai pas proposé l'État, je pense que c'est une commission interne à la société Corse. Devant le CESEC, il y a eu des opinions différentes, en ce qui concerne les collectifs ou les autres acteurs organisés, je n'ai pas souvenir qu'on m'ait fait part d'une position tranchée de ce côté-là, et enfin de façon me semble-t-il assez surprenante, l'Assemblea di a Giuventù a proposé que l'État soit représenté dans la commission.

Donc de tout cela aussi nous aurons à débattre dans le cadre des échanges de ce matin.

Un dernier mot et je ne peux pas terminer sans l'évoquer, ce sont aussi les limites de l'action de la commission. Les collectifs m'ont souvent parlé de la Commission antimafia en Italie. La commission antimafia en Italie, elle a été créée par la loi, avec des pouvoirs qui relèvent des pouvoirs qui sont conférés à une Assemblée nationale qui légifère et qui peut décider de transférer un certain nombre de pouvoirs d'investigation.

Nous, nous n'avons pas de pouvoirs d'investigation et d'injonction externe, donc nous ne pouvons pas bien sûr les déléguer à la commission, si elle est créée. En sens inverse, je le dis aussi très clairement, il n'est pas question de reconnaître à la commission des pouvoirs d'investigation au sein de l'administration de la Collectivité de Corse, ça, pour moi, c'est exclu.

Les pouvoirs ou les attributions par rapport à l'administration, elles sont fixées par la loi, le Conseil exécutif et le président, dans un certain nombre de cas, l'Assemblée de Corse qui peut contrôler le travail du Conseil exécutif et, dans des

limites fixées par la loi, contrôler le travail de l'administration. Mais on n'ira pas au-delà.

On ne peut pas reconnaître à une commission composée de membres non élus, des pouvoirs ou des attributions qui ne sont pas concédés à des élus désignés par le suffrage universel.

Voilà donc la contribution fournie par le rapport du Conseil exécutif de Corse sur la question de l'évaluation des mesures mises en œuvre depuis le 28 février 2026 et la délibération votée à l'unanimité et les propositions pour la création, la composition et les attributions de la commission dite, au moins jusqu'à maintenant, de lutte contre les pratiques mafieuses.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi O Sgiò présidente per sta pruposta è sta presentazione assai ricca.

Ci hè un rapportu di a cummissione educazione è di a cueseione sucietale.

**Mme Frédérique DENSARI**

La Commission a émis un avis favorable sur ce rapport avec une non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte », absence des groupes « Avanzemu » et « Un'altra strada ». À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien merci. Il y a des rapports mais qui ont été largement évoqués par le président de l'exécutif

Un rapport donc du CESEC qui vous a été transmis, qui a largement été évoqué par le président de l'exécutif avec un avis favorable à ce rapport, avec une focale quand même un, un point sur lequel le CESEC insiste, c'est la nécessité d'associer les organisations syndicales et qui pose la question aussi de la présence de l'État. Mais vous l'avez évoqué, Monsieur le Président, en tout cas, cela est mis en question.

Ensuite, il y a un rapport de l'Assemblée di a Giuventù que vous avez également largement évoqué, avec effectivement une demande à ce qu'un représentant de l'État soit intégré au quorum. Je me permets de rappeler que l'État a été à chaque fois invité à toutes les réunions qui avaient été portées bien avant d'ailleurs, notre travail ici, je parle sous le contrôle de Serge Tomi et de ceux qui étaient là déjà à l'époque sous la présidence de Dominique Buccini par ailleurs

et de Jean-Guy Talamoni, les présidences successives, donc l'État avait déjà été invité à plusieurs reprises, il n'a jamais souhaité venir, soit il ne nous a pas répondu et puis ensuite, à plusieurs reprises, il nous a répondu dans les mois les plus récents, ne souhaitant pas participer à ces séances de travail.

Je vais passer la parole, je m'exprimerai tout à l'heure, je vais passer la parole aux groupes dans un premier temps. Qui souhaite s'exprimer ? Bien, s'il n'y a pas d'expression des groupes, donc au moins que les groupes qui ont déposé des amendements présentent leurs amendements puisque nous avons des amendements.

Alors, il y a un amendement du groupe « Une Soffiu novu » et il y a deux amendements de « Fà populu ».

Donc Jean-Martin Mondoloni, s'il vous plaît, en tant que président de groupe, est-ce que vous pouvez nous présenter votre amendement ?

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je vais en faire un peu plus, Madame la Présidente.

On fait prolongement à des débats qui ont très largement dépassé le cadre sociétal et comme tous les sujets sociétaux, investissent cette Assemblée, puisqu'au fil du temps, ce que je disais à mes collègues les plus jeunes, on a vu tous les grands sujets sociétaux, tous les grands tourments de notre société traités non plus depuis le palais Lantivy, mais désormais tout se coagule dans l'esprit de nos concitoyens, tout se cristallise dans l'imaginaire cours Grandval où l'on pense, où on finit par penser, que nous sommes dépositaires. Et, on le vit à notre corps défendant, parce qu'on nourrit un certain orgueil, ce faisant, que toutes les solutions aux maux de notre société se trouvent en grande partie dans cet hémicycle.

Donc je voudrais commencer par un exercice de relativité. De quoi parle-t-on indépendamment de la sémantique, des mots choisis qui correspondent à l'ambition des uns, qui déplaisent à la définition que peuvent donner les autres ? On parle de mafia, alors pratique mafieuse, mafia, nous verrons bien pour trouver la sémantique adaptée.

Quand on parle de mafia à travers le monde, quand on parle des Yakuza au Japon, quand on parle de la Bratva en Russie, quand on parle de la 'Ndrangheta en Calabre, quand on parle évidemment de ce qui se passe à Naples avec la Camorra, on parle de 2 choses et c'est comme ça que nous sommes entendus sur les termes à un moment donné, lorsque les uns les autres avons eu à débattre des termes dont nous parlons.

On parle de pratiques qui ont en commun un certain nombre de critères. Le premier de ces critères, nous l'avons dit, c'est que ce sont d'abord des implantations territoriales, des familles qui pratiquent une violence physique, qui pratiquent une corruption passive ou active et qui, en réalité, se traduit souvent, cette violence se traduit souvent par de l'intimidation plus que de la violence, sous forme de menace à l'intégrité physique.

Et puis, lorsqu'on a essayé de définir quelles étaient les pratiques de la mafia, on a essayé de définir quels sont les domaines que couvrent ces pratiques mafieuses. Je voudrais les citer pour mémoire, ce qui va nous permettre de relativiser l'exercice dans lequel on se trouve. Les domaines, c'est évidemment la drogue. Est-ce que la Corse est touchée par ce phénomène ? Oui. Est-ce qu'on le minore ? Oui. Premier domaine.

Deuxième domaine, le trafic d'armes. Est-ce que la Corse est touchée massivement par le trafic d'armes ? À priori non, même si, je vais presque dire du point de vue des gènes, nous entretenons une relation assez paradoxale avec les armes. Il n'y a pas de trafic d'armes en Corse.

Est-ce qu'il y a du trafic d'organes en Corse ? La réponse est non.

Est-ce qu'en Corse il y a de la contrefaçon ? La réponse est non.

Est-ce qu'en Corse il y a de la prostitution à grande échelle ? La réponse est non.

Est-ce qu'en Corse nous avons un problème avec la cybercriminalité à grande échelle ? La réponse est non.

Il reste donc 2 ou 3 domaines où en effet, nous devons nous interroger et nous devons chercher un certain nombre de solutions, la problématique des marchés publics, la problématique de la drogue et la problématique de l'immobilier.

Donc vous voyez que d'un domaine à spectre large, on en arrive à isoler 2, 3 domaines où il ne faut pas minorer, il ne faut pas nier les problèmes. Mais lorsqu'on parle de mafia à grande échelle en Corse, il faut avoir l'humilité de le considérer au moins dans ces 3 domaines. Première chose.

Deuxième chose, sur les sujets que je viens de pointer, comme tout le monde pourrait les pointer, y compris ceux dont c'est le métier, je pense notamment aux criminologues : immobilier, marchés publics et tout ce qui aujourd'hui émane du trafic de stupéfiants.

Pour avoir un ordre d'idée sur les stupéfiants, la crise des opioïdes aux États-Unis, 175 000 morts chaque année, c'est plus de morts qu'il n'y a de morts aux États-Unis avec la guerre du Vietnam, les conflits en Afghanistan, en Irak et autres. Donc, ce sont des sujets à grande échelle qui drainent des moyens considérables.

Cette digression, pour dire quoi ? Lorsqu'on parle, pour la seule lutte des États-Unis sur la crise des opioïdes, on parle de 30 milliards d'euros, donc on parle de logique d'État. Et j'en viens à mon propos, au fil directeur de mon propos, tous ces sujets tels qu'ils sont pointés et qui constituent des dérives identifiées qu'il n'est pas question de nier, elles relèvent pour tout ou partie, mais plutôt pour tout que pour partie, des fonctions régaliennes, tant du point de vue institutionnel que du point de vue des moyens. La lutte contre la drogue, la lutte contre les pratiques immobilières douteuses et la lutte sur les difficultés que pose l'attribution des marchés publics, j'allais presque dire, c'est tout l'État, l'État et presque rien que l'État qui doit nous apporter des solutions, ne serait-ce que sur le regard des moyens.

Il n'en reste pas moins que collectivement, pour les raisons que j'évoquais en préambule, nous nous sommes emparés de ce sujet. Est-ce qu'il faut rester muet, silencieux, observateur, passif et considérer que, au motif que nous ne sommes pas dépositaires des compétences que certains demandent d'ailleurs avec beaucoup de frilosité dans le processus d'autonomie, on a bien compris que tout ce qui concerne la justice, le régalien, la police pour le moment, pour des raisons de neutralité évidente et de puissance d'action et parce que la proximité n'y aide pas, quel que soit le sort qui sera réservé au processus d'autonomie, ces fonctions-là vont rester à l'État.

Donc première interrogation, puisqu'on s'interroge sur la composition de nos groupes de travaux, l'absence de l'État. Alors, sauf à considérer que c'est une bulle de réflexion qu'on est en train d'organiser, qui restera au mieux comme un exercice intellectuel de grande qualité, au pire finira dans les corbeilles de l'histoire, ce n'est pas le rôle qu'on veut assigner à cette commission. Mais si on veut arriver à donner un rôle consistant, opérationnel à cette commission, de grâce, ayons l'humilité d'en fixer le périmètre.

Donc je pense que le périmètre, je commence par la fin, fixé par le rapport du président de l'exécutif, c'est le bon, c'est un rôle de réflexion, d'aide à la décision et d'accompagnement de propositions. Jusque-là, tout va bien, sauf et j'insiste beaucoup, compte tenu du long préambule que je viens de poser, que la place de l'État me semble indispensable dans la composition du groupe de travail. Sans quoi on réfléchit entre personnes qui n'ont aucun levier opérationnel. Première chose.

Deuxième chose, la composition proprement dite. En gros, les groupes, les élus et la société civile et entre les 2, des gens dont on ne peut pas douter de la neutralité et de la capacité à faire avancer de façon impartiale le sujet, je pense au déontologue ou à l'inspecteur général des services, etc. Le Président opte pour une représentation de la société civile d'une voix supérieure à celle des élus.

Alors autant poser les choses clairement, sans ambages, sans ambiguïté. On pourrait passer au motif que précisément, c'est un organe consultatif et un organe de réflexion dont on parle, qui n'a pas vocation à être décisionnel sauf que j'entends parler de task force décisionnelle. Soyons clairs, soyons clairs, c'est un organisme, une entité où on va réfléchir ensemble. Moi, je le dis très clairement, les élus représentants du suffrage universel ne peuvent pas avoir une voix de moins que des associations. Pourquoi ? D'abord, ça laisse prospérer l'idée que les associations, sans jugement de valeur sur les ou sur les autres, nous clairement, on ne va pas jouer l'arbitre des élégances au sein des associations, qui veut de l'un, qui veut de l'autre, qui fait des casus belli, les antagonismes historiques qui remontent à la surface, nous on ne rentre pas là-dedans.

Moi je suis simplement au nom du groupe en train d'expliquer que les élus, de tous bords évidemment, sont l'objet d'une suspicion croissante dans l'opinion publique, sont l'objet avec les ravages produits par les réseaux sociaux, je vous donne un chiffre quand même qui doit nous éclairer là-dessus, 1 % des contributeurs sur les réseaux sociaux touche 33 % d'électeurs. 1 % des contributeurs sur les réseaux sociaux touche 33 % d'électeurs. C'est un peu comme si vous aviez voté, que vous avez une voix qui compte 1 000. Donc quand il y a 1 % des gens qui déblatèrent sur le compte d'une entité, d'une représentation, quelle qu'elle soit, qui touche 33 % de l'opinion, je vous laisse imaginer les dégâts que ça peut produire dans la représentation qu'on a d'un corporatisme.

En l'occurrence, moi je m'adresse au nom des élus, je m'adresse à vous en tant qu'élus et en tant que ce qu'on prend dans la figure jour et nuit. Alors vous dites, vous l'assumez, vous l'avez choisi, il y a même des gens pour dire qu'on est payés pour ça, etc. Évidemment qu'on l'assume. Mais le message renvoyé symboliquement à l'opinion disant, il faudrait que les associations, que la société civile, entre guillemets, moi j'ai toujours du mal avec cette formule, autant la description de la société civile et des associations dont je reconnaissais le mérite et la vertu en tant que lanceur d'alerte et en tant que force de proposition, je n'ai aucun problème avec cela, évidemment. Mais leur donner une voix supplémentaire, c'est laisser conforter l'idée, c'est antagoniser d'une certaine façon les principes selon lesquels il y aurait un peu le camp de la vertu représenté par les associations qui devraient dominer ne serait-ce que d'une voix symbolique, celui des élus, alors là, j'en viens particulièrement aux élus de droite dont on laisse planer l'idée qu'ils seraient soumis aux forces de l'argent, de la spéculation, de l'immobilier facile.

Je crois qu'il faut en finir avec ces représentations dichotomiques et ces représentations caricaturales qui font du mal, pas aux élus qui sont visés, à la démocratie, tout court.

Donc la démocratie, elle doit s'exercer sur ce sujet comme sur tant d'autres, et c'est l'objet d'un amendement que nous allons déposer, pour tendre vers une parité. Il faut que nous réfléchissions sur ce sujet grave, à parité les uns les autres. Il n'y aurait pas le camp de la vertu qui serait du côté des associations et le camp du mal qui serait du côté des élus. Ça ne peut pas fonctionner comme message que l'on renvoie, ça ne peut pas fonctionner.

De la même façon, il n'y aurait pas parmi les associations certains qui seraient érigés en Chevalier blanc et d'autres qui seraient taxés de tous les péchés d'Israël. Ça ne peut pas fonctionner.

Je crois que dans ce sujet qui est grave, ce qu'attend l'opinion, c'est qu'à parité, à égalité de traitement, à égalité d'écoute, à égalité de communication, ensemble, nous puissions traiter ce sujet et sortir de cette façon d'installer ou de laisser encore une fois prospérer un champ caricatural qui n'est bon pour personne.

Pour conclure, et j'en aurai fini, il y a ce qui va se passer depuis cette entité. Il y a ce qui va se passer à l'extérieur sur la base des décisions ou des réflexions qu'on pourra nourrir. Moi, je fais partie de ceux qui croient que la violence n'est pas innée. Je ne crois pas, comme d'autres, à la dimension génétique des phénomènes de violence. On ne naît pas violent et la violence, elle s'endigue depuis, me semble-t-il ce qu'il y a, et on en a encore parlé hier, de plus noble dans les décisions qu'on prend, depuis l'éducation. Je crois beaucoup que nous devons agir en direction des plus jeunes. Je crois que nous devons essayer, comme l'a fait un temps, de façon prémonitoire, en tout cas de façon anticipatrice, Dominique Buccini, en allant dans les collèges, en allant dans les lycées, en allant dans les clubs et dans les associations de jeunes qui veulent se regrouper et qui sont des esprits captifs.

Et je reviens à ce que je disais tout à l'heure dans les 33 % de communication en direction des jeunes, vous savez, les communications qui percutent le plus, ce sont les communications les plus antagonisées.

Vous savez que la bande passante aujourd'hui Internet, par quoi elle est trustée ? En un par la pornographie et en deux par des bastons, de la violence, des meurtres, des choses qui sont censurées sur le domaine public de l'information.

Donc on a là-dessus un travail de fond colossal à faire en direction des jeunes.

Mais si on part d'ici en essayant me semble-t-il de définir le camp du bien du camp du mal, en essayant de dire, on se range très modestement, très modestement, dans le camp du bien, en ayant toujours à l'idée qu'individuellement et collectivement, individuellement et collectivement, on est tous porteurs d'une part d'ombre et d'une part de lumière. Et il faut avoir l'humilité de considérer que les uns les autres, on ne peut pas décréter, parce qu'on s'engage dans cette démarche, que nous allons incarner le camp de la vertu. Mais alors si on est divisés et si entre nous on renvoie le message qu'il y aurait parmi nous des moutons noirs, ou en tout cas des gens sur lesquels on ferait porter la suspicion, ça ne pourra pas marcher.

Et je pense que lorsque nous allons nous rendre à l'extérieur, en direction des publics qu'il s'agit de convaincre que la violence ne peut pas être pour l'avenir, pour l'avenir de ce territoire, vous pouvez l'appeler nation, vous pouvez l'appeler pays, l'avenir de la Corse, il ne peut pas passer par l'idée selon laquelle la violence est un mode de régulation des conflits. Les conflits c'est la vie, la divergence c'est la vie, la différence c'est la vie, la diversité c'est la vie. La vraie question, c'est comment on se met d'accord pour ne pas l'être ? C'est ça le message qu'il va falloir renvoyer.

Donc essayons de nous mettre d'accord pour ne pas l'être aujourd'hui et essayons de renvoyer les bons messages. C'est sur ces bases, me semble-t-il, de neutralité, d'impartialité et de raison que je nous invite à travailler d'abord sur la base de ces débats et ensuite en commission.

Je n'ai pas présenté les amendements, Maîtresse !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors vous représenterez vos amendements après, à la séance de rattrapage !

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, maîtresse !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc qui d'autre veut intervenir ? Paul-Félix.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Pour ce qui est de l'organisation de la commission et de sa représentation, moi je suis de ceux qui considèrent que doivent être associés à la commission exclusivement des personnes qui y sont par leur rang personnel et individuel, c'est-à-dire qu'il n'y a aucun rattachement à une corporation fonctionnariale quelle qu'elle soit, que ce soit l'État ou que ce soit la Collectivité de Corse. Moi je pense que c'est un principe de fond. Si on met la Collectivité de Corse, on met l'État et c'est un problème. Est-ce que des fonctionnaires sont en qualité de fonctionnaire, associés à ce type de commission, en tant que membre de droit, au même titre que des politiques, que des associations qui prennent des risques, qui mouillent la chemise ? Il y a une différenciation dans la présence et dans la nécessité.

Par contre, qu'il puisse y avoir des personnes qui sont, je dirais des membres associés, mais pas au sens de membres de la commission, je voudrais que la réflexion, elle soit posée sur le fond. Moi je suis pour qu'il n'y ait ni l'un, ni l'autre. Je voudrais qu'on tranche déjà par cette étape-là. Et là, je rejoins la position de l'exécutif où il ne faut pas qu'il y ait l'État, mais je rajoute, ni les hauts fonctionnaires de la Collectivité territoriale. C'est un problème de notion de : c'est quoi une commission ? Une commission, c'est le travail de personnes qui y sont pour défendre de l'idée, des positions politiques, sociales et morales. Est-ce qu'un fonctionnaire peut le faire ? Non, ne serait-ce que parce qu'il a un devoir de réserve.

Donc quelqu'un qui ne peut rien dire, qui ne peut pas commenter, qui ne peut pas donner son avis personnel, il n'a pas à être là, dans ces conditions-là.

Donc moi le pour le moment je m'arrête et je demande à ce qu'on tranche sur ça rapidement et qu'on passe ensuite à la discussion du nom et du quantum, des organisations et autres, et on va arriver plus vite.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

O micca !

Jean-Christophe.

## **M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci. Je ne vais pas refaire le débat de fond qui a déjà eu lieu, même si on peut actualiser certaines positions et préciser un petit peu les choses.

Quelques remarques rapides dans le sillage de Jean-Martin et de Paul-Fé sur le fond comme sur la forme.

Sur le fond, on comprend l'état d'esprit du Conseil exécutif, il ne faut pas briser, et loin de nous cette idée, l'élan unanime de la société Corse en matière de lutte contre les pratiques mafieuses. On va donc nuancer un certain nombre d'approches et bien sûr continuer à tendre vers la concorde et, je dirais, l'élan partagé dont on a besoin pour conjurer le mal.

Il y a ce que nous disons, il y a ce que nous essayons de faire ou que nous faisons et puis il y a l'actualité, pour ne pas dire la réalité, qui continue de nous rattraper. Je nous renvoie collectivement aux dernières heures, à ces drames répétés, à ces jeunes hommes la plupart du temps, parfois à ces jeunes femmes et comme chacun d'entre nous, je pense notamment à la petite Chloé qui emportée par le mal, eh bien nous quitte dans les circonstances que l'on sait.

Donc je ne vais pas faire ici de rappel à des femmes, à des hommes qui vivent comme nous, les mêmes choses, pas « faire de politique » autour de ces questions-là, mais continuer d'en appeler à ce qu'il y ait une vraie lucidité et comme l'exécutif nous le propose, une vraie prise en compte.

Je me souviens du début des années 90 où dans le mouvement national on avait un débat. Nous, on était jeunes militants, on regardait ça d'un peu plus loin qu'aujourd'hui, mais avec beaucoup d'intérêt, sur le fait de désigner ou non ce que vivait la Corse par le terme de mafia. Et je me souviens à l'époque de gens comme Pierrot Poggioli et d'autres qui, courageusement, disaient oui contre l'avis général, et j'allais presque dire « la doxa » de l'époque à laquelle on pouvait peut-être participer les uns ou les autres et qui disait non, il y a des dérives criminelles, des bandes mafieuses, mais on ne peut pas à proprement parler évoquer une mafia Corse.

On a mis 30 ou 40 ans collectivement et OK, à désigner le mal.

Aujourd'hui, il y a une lecture claire, une prise en compte par la plus haute assemblée de l'île et une vision partagée. Ça ne paraît rien, mais on sait tous à quel point ce pas-là, il est énorme.

Ça m'amène à un second point.

Je pense qu'il y a un autre mal qui procède du premier, qui fait que l'on commence à désigner dans les mêmes termes et avec le même souci de clarté et d'efficacité. On parle de stupéfiants, d'addiction, de dérives sociales. Pour notre part, à « Avanzemu », comme avec beaucoup d'autres, on préfère parler de ce qui est désormais à l'échelle de l'île, un narcotrafic. Il y a un narcotrafic Corse. Alors après les détails des bandes, qui fait quoi ? Ce n'est pas le sujet.

Le sujet c'est de dire qu'on a ici des dérives particulièrement graves sur fond de narcotrafic, avec à la manœuvre un certain nombre d'intérêts extrêmement puissants. Alors moi je ne sais pas la DZ... Mais on a de plus en plus des rapports, des enquêtes, des affaires et on sait tous, jusqu'au cœur de nos villages, jusque dans les coins les plus reculés de la montagne et de l'intérieur, à quel point la drogue aujourd'hui fait des ravages. Et dans notre esprit, c'est clair, ce n'est pas une génération spontanée, ce n'est pas le fait de petites bandes de villages, c'est un trafic qui procède d'une emprise mafieuse, c'est clair.

Et là-dessus pour constater, y compris en tant que maire tous les jours, les ravages dans les maisons, dans les foyers. Et le fait d'assimiler, je sais que ce n'est pas le cas de cette Assemblée, trafic de drogue ou consommation à des publics précaires, on sait tous à quel point c'est illusoire. In ognì casi è in ognì paesi.

Alors aujourd'hui pourquoi est-ce que je dis ça ? Vous dites dans ce rapport, il y a un sujet, PADDUC, urbanisme, dérive mafieuse. Il faudrait être aveugle et sourd ou malhonnête pour dire que durant la période 2000-2020, et ça continue, il n'y a pas eu de lien entre certains permis de construire et certains intérêts mafieux. On le voit bien, c'est vrai, on ne peut pas nier l'évidence, c'est vrai ! Et vous dites : attention au moment où on révise le PADDUC, etc.

C'est là où je nous incite collectivement à une forme de nuance, tout ce qui pourrait procéder d'un allègement du faisceau des contraintes, ne procédera pas pour autant et fatalement d'un renforcement de l'emprise mafieuse, parce que sinon on ne va pas y arriver. Si on pense à chaque fois qu'on prône pour des raisons d'efficacité des politiques publiques et de réussite de nos efforts en matière d'urbanisme et d'aménagement, si on pense que parce qu'on considère les choses avec objectivité et, sens de la nuance, on contribue à, encore une fois on se pose des difficultés qui vont être à terme des difficultés rédhibitoires.

Donc je pense qu'il faut que l'on soit sur ce sujet-là porteur du recul nécessaire. Oui, il y a eu et il y a encore un lien évident entre certaines opérations de spéculation immobilière et des intérêts mafieux. Mais ça ne doit pas guider chacune de nos décisions en matière de révision du PADDUC, et surtout, ça ne doit pas nous exonérer d'une lecture plus vaste du ou des phénomènes.

Et je constate, pour être précis et concret, que nous appliquons, et on va voter, au sujet de l'urbanisme, une forme de prudence, les CTPENAF, le PADDUC, le monde associatif, etc., que nous n'appliquons pas à d'autres sujets.

Sur la question de la drogue, Président, nous pensons à « Avanzemu », qu'il existe dans la société des compétences qui, de la même manière que nous le faisons pour « l'urba », doivent pouvoir être associées à nos travaux, parce qu'on peut au nom de la culture, de la pudeur, de je ne sais quoi, continuer, et je sais que ça n'est pas votre cas, à se voiler la face. Mais l'ampleur du phénomène est telle aujourd'hui que nous ne voudrions pas que les sujets qui traditionnellement nous occupent et nous mobilisent, la spéculation, les marchés publics, etc., soient autant d'arbres qui cachent la forêt des réalités. Et la forêt des réalités, elle est sur ces plans-là, mais elle est également sur les plans qui ont été évoqués.

Jean-Martin parlait de prostitution, on n'est pas me semble-t-il, j'ai lu avec une particulière attention les travaux de Madame Peretti et d'autres encore, sur le développement du phénomène dans l'île, notamment chez les jeunes publics. Alors on n'a pas, c'est vrai, de filières, me semble-t-il, en des termes horribles de traite d'êtres humains comme on peut le constater ailleurs. Mais on a dans nos collèges, dans nos lycées, des sujets graves que nous avons tous en tête, y compris des sujets liés au trafic de drogue. Alors, est-ce qu'on est là dans le cadre d'un sujet criminel ou d'une dérive mafieuse ? On pourrait davantage parler de dérive sociale, mais le problème existe.

Donc pour le dire et ne pas être trop long en des termes concrets, un : sans rien enlever de ce que vous nous dites sur l'urbanisme, etc., en nous appelant quand même à une forme de prudence et à nuancer certaines analyses et propos, sur la question du narcotrafic, la même exigence et la même volonté d'avoir recours à des compétences, à des expertises. Je ne vais pas comparer notre situation à celle de l'Islande où on a vu sur des sujets graves, un certain nombre de politiques publiques mises en œuvre. Je ne dis pas que la Corse s'en rapproche, mais on sait qu'on a aujourd'hui, ce n'était peut-être pas le cas il y a 10 ans, face à nous, un problème nouveau et d'une gravité extrême.

Terminer sur 2 ou 3 idées. Saluer nos amis venus en délégation de la Ligue des droits de l'homme, le président du Conseil exécutif l'a dit, on se souvient tous des campagnes : État de droit et droit de l'État et on est 30 ans après dans cette même exigence d'une société démocratique, juste, apaisée et tout ceci, à travers d'autres expressions et d'autres modalités de combat demeure.

On a partagé des 2 côtés, majorité, opposition pour ce que nous représentons de l'opposition, une vision parfois critique que je veux ici réitérer, en l'absence de Julia, mais en présence d'autres élus de notre groupe, du recours aux juridictions d'exception pour traiter des problèmes d'une gravité sans nom,

mais que des moyens complémentaires nouveaux pourraient également permettre d'aborder.

On est d'accord avec cette thèse selon laquelle le contexte, le moment, la gravité justifient des mesures fortes, mais nous redisons, à l'aune d'une nouvelle séquence de travaux et d'échanges, à quel point nous devons aussi rester vigilants, car l'arbitraire se niche dans les interstices et que construire une société de droit ne saurait pour autant, même si on est très loin du compte, nous conduire à nous en priver, ne fût-ce que temporairement au nom d'un certain nombre de principes. Donc, une approche équilibrée.

Terminer Présidente au moment où vous m'invitez à le faire discrètement, mais quand même, sur deux idées. Nous, nous continuons de penser et on en parlait en aparté à l'instant même, même si le lien n'est pas aussi mécanique qu'il y a quand même, en dehors des mesures de justice et de police qui relèvent d'autres autorités et des mesures que nous mettons ici en débat et en œuvre, 2 leviers extraordinairement puissants contre les dérives mafieuses. Le premier, c'est le développement économique. On ne le dira jamais assez, moi je connais comme vous, ni plus ni moins, des jeunes dont je sais, si on les avait pris, entre guillemets, en main au bon moment, qu'ils n'auraient pas embrassé un certain nombre de trajectoires. Et j'en vois tous les jours qui, parce qu'ils ont embrassé ces trajectoires, ont réussi à en éviter d'autres, en dépit des déterminismes familiaux et des conditions économiques ou sociales parfois délétères. Moi, je continue et fortement de croire en ça : de l'éducation. Je vous épargne le couplet, on le partage tous, inutile d'en rajouter.

Et je terminerai là-dessus, sur l'affaire du Lyon-Turin et plus généralement la question des marchés publics. Moi je suis de ceux qui pensent avec le groupe, deux petites choses. Un : est-ce que les élus corses lorsqu'ils président des commissions d'appel d'offres et qu'ils attribuent des marchés publics, sont plus sensibles que d'autres à la pression mafieuse et à la corruption ?

Pour moi la réponse c'est non, je ne dis pas moins, mais plus, je ne crois pas. Pour autant, peut-être, Président vous l'avez dit, sans qu'on transpose les dispositions de droit italien dans notre droit positif ou qu'on ait recours à des choses qui ne correspondent pas exactement à la situation vécue, d'accord pour aller très loin, mais dans un souci de pédagogie, de renforcement, plus que de lutte contre la corruption, je ne dis pas qu'il n'y a pas des choses, je dis juste que ce n'est pas nécessairement l'image qu'on veut renvoyer, « tous pourris », etc., mais d'accord pour aller, dans le respect du droit, le plus loin possible sur la sécurisation des marchés publics.

Là-dessus pas de sujet.

Finir enfin en une minute en disant que si on conjugue ce que vous proposez, ce que nous rajoutons, il faut que vous donniez à nos sensibilités, un poids et une représentativité un peu plus marqués. Moi, je ne suis pas des plus assidus et je le concède volontiers parce que les journées ne font que 24 heures et qu'il y a des tas d'autres priorités, mais notre groupe, y compris à travers d'autres représentations que celle du président, s'associera bien volontiers et dans des proportions que nous voudrions un peu plus généreuses aux travaux que vous allez nous proposer de conduire dans cette phase nouvelle.

Donc en d'autres termes et pour être très concret, comme j'ai tenté de l'être au long de cet exposé un peu long et je m'en excuse, deux élus par groupe plutôt qu'un, ça me paraît déjà un bon début. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous ai laissé parler parce que je craignais que vous partiez, ùn si sà mai !

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

En même temps, vu le temps que vous avez pris pour vous, c'eut été inconvenant !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

N'est-ce pas ? N'est-ce pas ? Moi, j'ai été correcte.

Il y a Pierre Ghionga et ensuite Don Jo Luccioni. Petru, vas-y.

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziu, Madama a Presidente.

Per ciò chì tocca à noi, a parolla maffia ùn ci pare micca currisponde à a situazione corsa, in Italia, a maffia hè un organizzazione pyramidale, ciò chì ùn hè micca u casu quì. Postu chì si parla di 25 squadre chì si sterpanu in trà d'elle per sfruttà a Corsica.

In più, qualificà a Corsica, ste pratiche di maffia, li dà una certa ricunniscenza intellettuale chì ùn meritatu micca. Sò pratiche di resti di galera per noi.

Què essendu dettu, spertimu a necessità di fà tuttu ciò chì ghjè di a nostra repusabilità, per fà sparisce isse pratiche criminale. È noi, quì in l'assamblea emu 4 arnesi: a manera di dà i mercati pubblichi, è stata detta, u

PADDUC, l'educazione, è un sviluppu ecconomicu ma appuntellatu nantu à a prutezzione forte di l'ambiente.

Ma quellu chì pò fà u più, in particolare per a droga ghjè u statu, à traversu a pulizza è a ghjustizia.

Dunque, per ciò chì tocca à a cummissione, per noi, u scopu, hè un scopu di riflessione, è di valutazione di e pratiche di a nostra amministrazione è di u statu. È per què, simu contru à a partcipazione di a nostra amministrazione è di u statu à issa cummissione.

Per a so cumpusizione, una parità trà l'eletti, è l'associ ma a Presidenza à l'eletti per lampà u messagiu ch'o simu impignati in sta lotta.

È per compie, a pena di pulitica, eiu sò per un'autonomia grande, è l'autonomia ùn hè micca menu di statu ma megliu di statu.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, allora, Don Jo Luccioni, per "Fà populu".

**M. Don Joseph LUCCIONI**

Merci Madame la présidente.

Monsieur le président du Conseil exécutif, chers collègues, d'abord, je pense et nous pensons du côté de « Fà populu insieme » que ce rapport que vous nous présentez aujourd'hui, Monsieur le président, c'est un moment important de la vie de notre institution et du combat contre les pratiques mafieuses et pour la construction d'une société Corse apaisée, démocratique et libre.

C'est un rapport qui démontre que les précédents épisodes qui ont marqué ce combat de notre institution, de la société Corse, du peuple Corse contre les pratiques mafieuses et pour la construction d'une société démocratique ne sont pas restés lettre morte.

Une première délibération adoptée à l'unanimité en novembre 2022 par cette Assemblée, au terme de cycles de travaux initiés notamment sous la présidence de Jean-Guy Talamoni, président de l'Assemblée de Corse sous votre présidence ancienne mandature, une deuxième délibération adoptée à l'unanimité le 28 février dernier par cette même Assemblée, marquant la fin de plusieurs mois de travaux en 5 ateliers, associant bien sûr les élus de toutes tendances, Conseil

exécutif, Assemblée, majorité, opposition, associant la société civile, les deux collectifs « Maffia Nò, Vita Iè », « Massimu Susini », Ligue des droits de l'homme, « U levante », « Le garde », « la plateforme citoyenne » et tant d'autres acteurs, les instances consultatives.

Et aujourd'hui, vous nous présentez, Monsieur le président du Conseil exécutif, un bilan s'agissant de la mise en œuvre opérationnelle des grands principes qui ont été actés collectivement de façon transpartisane et unanime par cette Assemblée.

D'abord, souligner que cette délibération du 28 février 2025 n'est pas restée lettre morte. Bien sûr, Jean Martin Mondoloni a raison et Jean-Christophe Angelini aussi, l'importance de la parole publique, l'importance des mots, sachant que l'Assemblée de Corse, si elle n'en a pas les compétences au terme du statut particulier qui la régit, elle est quand même et souvent dans notre histoire collective, depuis 1982, le réceptacle des maux de la société Corse et c'est heureux ainsi.

Et donc ces travaux, Monsieur le président du Conseil exécutif, ils méritaient d'être présentés devant l'Assemblée de Corse au nom de la transparence, au nom de la lettre et de l'esprit qui régissent nos institutions et le statut de la Corse. Si un certain nombre de dispositifs ont déjà été mis en place avant les délibérations précitées s'agissant de la lutte contre les pratiques mafieuses, notamment en matière de sécurisation de la commande publique, des procédures du contrôle interne, etc., il y a un certain nombre de dispositifs qui ont été déployés à votre initiative et sur, je dirais, proposition et adoption d'une délibération à l'Assemblée de Corse qui sont des marqueurs très forts et qui ne sont pas neutres.

En matière d'adaptation législative et réglementaire, deux demandes fortes : la demande d'inscription de la notion de bénéfice raisonnable dans le code de la commande publique, y compris pour les secteurs stratégiques, dans une île où le marché est souvent captif, où les logiques de monopole, de duopole, d'oligopole peuvent conduire à un certain nombre de dérives, donc un marqueur fort que l'on applique déjà en matière de délégation de service public dans le maritime. C'est à mettre à l'actif de cette majorité.

Une demande d'adaptation législative et réglementaire pour permettre, y compris dans la perspective de restaurer les liens de confiance entre la Collectivité de Corse, la Corse en général, l'État et notamment singulièrement l'institution judiciaire, la présentation annuelle de la politique pénale en Corse par le procureur général auprès de la Cour d'appel de Bastia.

On constate là aussi que ces demandes d'adaptation législative et réglementaire fortes qui ont fait l'objet d'un vote unanime de l'Assemblée de Corse sont pour l'heure restées lettre morte, mais on commence à avoir l'habitude. Et, on voit aussi l'intérêt d'un statut d'autonomie grâce auquel on aurait directement la main pour légiférer et réglementer sur ces questions ; le PADDUC bien sûr, dans le cadre de la révision partielle de ce document stratégique en termes de projet de société et de développement pour notre pays ; la réorganisation des services ; le renforcement de l'inspection générale ; donner des moyens y compris pour la mise en œuvre et le suivi des grandes décisions que nous avons prises collectivement dans la lutte contre les pratiques mafieuses ; les initiatives que vous avez pu prendre également, y compris en allant au-delà même de ce que prévoyait la délibération du 28 février lorsque vous vous êtes adressé au préfet, représentant de l'État en Corse pour l'indemnisation et la réponse à apporter, y compris au plan indemnitaire suite aux mises à feu criminelles qui touchent bon nombre de nos compatriotes qui sont des travailleurs honnêtes.

Donc, nous tenions de notre côté, « Fà populu inseme » à saluer ce travail qui est un travail concret, opérationnel, dans la continuité et dans le respect d'une délibération ou de plusieurs délibérations adoptées à l'unanimité par l'Assemblée de Corse qui représente notre peuple.

Et dans ce cadre-là, c'est vrai qu'on a tendance, peut-être collectivement en Corse, à attendre beaucoup de la Collectivité de Corse, même à attendre de la Collectivité de Corse des tâches qu'elle serait en mesure d'accomplir si elle était autonome, comme si nous disposions déjà de l'autonomie, voire au-delà. Jean-Martin Mondoloni parlait à juste titre des compétences régaliennes de police et de justice, on constate là aussi, on le regrette, que l'État était absent pendant tous ces travaux qui ont jalonné notre cheminement politique et intellectuel de 2022 à 2025, malgré les invitations.

On voit bien que ce rapport, il permet aussi d'aller plus loin puisque, au-delà de la présentation d'un travail déjà considérable dans la mise en œuvre opérationnelle des grandes décisions de l'Assemblée de Corse, vous nous proposez les contours de la création d'une commission de lutte contre les pratiques mafieuses.

On voit bien qu'il y a des débats, des interrogations moins sur les attributions d'ailleurs, pour ce qui concerne les élus de l'Assemblée de Corse, que sur la composition de ladite commission.

C'est aussi pour cette raison que le groupe « Fà populu inseme », et le président Colonna présentera l'amendement, a déposé un amendement d'appel, y compris pour ouvrir le débat peut-être à l'occasion d'une suspension de séance, sur la composition de cette commission.

On entend à la fois les demandes qui ont été formulées par un certain nombre d'acteurs, y compris les collectifs, on entend aussi et on a lu attentivement les avis du CESEC qui représente la société civile et de l'Assemblea di a Giuventù qui demandent y compris pour une plus grande intégration des acteurs du monde culturel, des organisations syndicales, les forces vives de la jeunesse de ce pays, un élargissement de la composition de cette commission à la société civile. Donc, nous avons déposé un amendement d'appel. Il y a des débats aussi autour de la question de la répartition, élus, société civile, parité, présidence par les élus. Donc, on aura l'occasion d'en discuter et c'est très saint.

Saluer quand même, Monsieur le président, et ce n'est pas neutre, on a tendance à l'oublier que, y compris dans la perspective de ce rapport et le projet de création de cette commission prévu par la délibération du 28 février dernier, vous avez tenu à associer un certain nombre d'acteurs engagés dans la lutte contre la mafia, une première réunion en juin dernier, une deuxième réunion en octobre et là aussi, ce n'est pas neutre et c'est à mettre au crédit, cet esprit d'ouverture de ce Conseil exécutif et de cette majorité. Mais je pense que c'est globalement partagé sur les bancs de l'hémicycle, même sans vouloir parler au nom de tous.

Monsieur le Président, nous, on est satisfaits du travail mis en œuvre depuis le mois de février. Replacer ce rapport dans le contexte actuel, même s'il donne lieu à beaucoup de développements sur des questions de fond qui nécessiteraient peut-être des heures entières de débats et d'échanges parce qu'elles sont passionnantes et stratégiques, y compris de par leur gravité.

Ce rapport, c'est un rapport d'étape qui vise à présenter l'action du Conseil exécutif depuis le 28 février 2025, en application de la délibération relative à la lutte contre les pratiques mafieuses. C'est un rapport qui vient apporter une pierre supplémentaire à la construction de l'édifice de lutte contre ces pratiques mafieuses et pour la construction d'une société démocratique, apaisée et libre.

Ce rapport est un moment important. Ce débat marque un moment important. Mais ce rapport ne constitue qu'une étape sur le très long chemin, et nous en avons tous conscience, qui va nous conduire à lutter contre ce mal féroce qui nous ronge, qui ronge ce pays, qui ronge sa jeunesse, qui ronge notre développement économique, notre vie démocratique.

Terminer en disant qu'il y a quand même, Jean-Christophe Angelini a raison a évoqué la question de la consommation et des trafics, y compris de stupéfiants qui nous préoccupent, y compris au-delà de la dimension pratique mafieuse, il y a des questions liées à la santé publique, aux dérives sociétales.

Ces questions, elles se sont souvent invitées aussi, comme tant d'autres maux de notre société, dans nos débats. Ça a donné lieu à des travaux en commission, y compris la commission des politiques de santé, des motions, Ghjuvan'Santu, Dany, des propositions.

Mais je ne voudrais pas qu'on sorte de ces débats en laissant penser aux Corses qui nous écoutent que la question des trafics et des consommations de stupéfiants ne figure pas ou ne figurait pas dans la délibération du 28 février 2025. La question de la lutte contre les drogues et les commerces illicites, à la fois dans la dimension de trafics et de consommations, elle était déjà présente dans la délibération de novembre 2022, elle a donné lieu à un atelier spécifique de travail durant des mois. Elle figure à l'article 6 de la délibération du 28 février dernier. Je rappelle, je cite succinctement, « l'Assemblée de Corse demande que la lutte contre la consommation de drogues devienne une grande cause en Corse, en impliquant notamment la jeunesse. L'Assemblée de Corse valide le principe d'un partenariat avec les acteurs de la vie économique et sociale et les établissements et événements recevant du public relatif au refus de la vente et usage de stupéfiants autour d'un label « a droga innò » et d'une charte associée, s'engage à renforcer les moyens de lutte et de prévention contre la drogue et les addictions, notamment au bénéfice du tissu associatif mobilisé ou mobilisable sur ces questions, demande à l'Etat de renforcer ses contrôles aériens et maritimes afin de lutter contre l'importation de produits stupéfiants, etc., etc ». »

Donc cette question, elle figure bien au cœur et au centre de la délibération du 28 février 2025. C'est pour ça que je disais, replacez ce rapport dans le contexte, c'est un rapport d'étape. D'autres rapports suivront.

De notre côté, comme tant d'autres, on ne peut que vous encourager et nous vous accompagnerons, Monsieur le président du Conseil exécutif, à mettre en œuvre de façon opérationnelle et concrète ces décisions de principe qui sont des marqueurs forts et inédits en Corse.

Terminer enfin en disant, Madame la présidente, parce que le temps passe, qu'y compris depuis ma position de benjamin de l'Assemblée de Corse, les enjeux éducatifs liés à la culture de la légalité, à la culture démocratique sont des enjeux fondamentaux sur lesquels nous devons nous mobiliser pleinement. Et là aussi, l'un des mérites de la délibération du 28 février dernier, même si attaché avait été prise auparavant avec le Rectorat de Corse, ça a été de prévoir un module éducatif adapté à la Corse et à cette réalité de pratiques mafieuses pour permettre une éducation citoyenne et populaire forte, indispensable au développement d'une culture de la légalité démocratique, condition sine qua non à la construction d'une société Corse apaisée et libre.

Donc, Madame la présidente, nous discuterons à l'aune de l'amendement et des amendements déposés sur la composition de cette commission. En tout cas, saluer le travail réalisé, le travail qui est un travail dans un cadre constraint, la Collectivité de Corse n'étant pas pourvue des compétences régaliennes, la Collectivité de Corse ne disposant pas du levier législatif, mais en tout cas, un combat essentiel, y compris dans le signal que nous renvoyons à notre peuple quant à notre détermination sans faille à ériger la lutte contre les pratiques mafieuses comme une priorité absolue de l'action de la Collectivité de Corse.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Paul-Félix.

**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Moi, je voudrais savoir comment on compte travailler. L'objectif de la délibération qui est proposée par l'exécutif, c'est la mise en place d'une commission. Donc, qui dit mise en place d'une commission dit un nom, des membres, une mission et des objectifs et derrière, des moyens.

Donc, est-ce qu'on va faire 400 amendements, est-ce qu'on va refaire le monde, est ce qu'on va refaire le débat sur la mafia ou est-ce qu'on va en commission ?

On essaie déjà de séquencer les problèmes, de se donner un quantum de nombre, est-ce qu'on veut faire une commission à 400 membres ?

Est-ce qu'on veut faire une commission rationnelle à 25, 30 ou 40 membres ? Sinon, je me mets au stylo, je vous fais 40 amendements et on passe la journée.

Alors, j'ai essayé d'être court. Moi, je vous ai donné une indication sur le premier point, je ne suis pas passé au deuxième, je vous en donne un par avance, il faut rajouter les organisations syndicales avec un quantum qui permette à ce que le respect des majorités soit respecté dans les représentations syndicales.

Il y a un tas de petites choses comme ça. Comment on fait ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas d'autres interventions ?

Moi, je souhaitais, et c'est pour ça que je n'ai pas épilogué, je dirais, en reprenant tout ce que nous avions fait lors des 35 réunions et plus même, bien plus puisqu'après, l'exécutif a continué à travailler avec certains des acteurs. Donc, on va dire la cinquantaine de réunions réalisées en 3 ans, ce n'est pas la peine de revenir. Nous avons beaucoup progressé, y compris sur la sémantique, y compris sur les acteurs, y compris sur les types de trafics, etc., etc. On ne recommence pas.

Donc l'idée là, avec la proposition de ce rapport très concret, c'était véritablement d'être très opérationnel. Quels sont les objectifs ? Ça a été dit par certains d'entre vous, Paul-Félix l'a un peu repris à l'instant, quels sont les objectifs de la commission ? Il y a une proposition qui a été faite, on est d'accord, on n'est pas d'accord, ça c'est la démocratie, on en discute. Les objectifs de la commission avec ses missions, ça détermine un périmètre, ça détermine un périmètre évidemment, ça détermine ensuite des modalités de fonctionnement, on se cale sur des modalités de fonctionnement et quelques moyens associés parce qu'il faut un minimum de moyens.

Je rappelle que la dernière fois, il y avait eu un fort engagement du secrétariat général de l'Assemblée de Corse au cours des 35 réunions, qu'aujourd'hui nous ne sommes plus en état de pouvoir assumer cela. Je le dis tout de suite.

Donc, on est en phase, on a progressé, ne reculons pas maintenant. L'idée, ce n'est pas de pas vouloir refaire un débat sur les morts, l'absence de l'État, etc., etc. On ne recommence pas. Ça, ça a été fait.

Voilà. Donc maintenant, il faut qu'on soit très pragmatique me semble-t-il.

Je me tourne vers vous, Monsieur le président de l'exécutif.

## **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci.

Quelques mots avant d'aller travailler en commission pour remercier l'ensemble des intervenantes et intervenants.

Dire que je partage beaucoup de ce qui a été dit et je le dis très directement. Un sourire vers Paul-Félix Benedetti, effectivement, nous devons statuer sur la dénomination, grand A, du rapport ; grand B, la composition ; grand C, les attributions ; grand D, les premières pistes de travail concrètes proposées ; E, les moyens attribués ; F, les limites à l'action de la commission dont le cadre est posé. On attendait les avis des instances consultatives et je vous rappelle quand même qu'il a été très difficile d'organiser, ça a été proposé, des sessions de travail en amont vu les agendas des uns et des autres. Donc, on va travailler forcément en commission sur ces différents points.

Quelques éclaircissements sur la position du Conseil exécutif. Il n'est pas interdit non plus de se laisser convaincre, y compris en session, sur des questions aussi transversales, par les arguments qu'on entend.

Je rappelle aussi qu'indépendamment des contraintes pour organiser des réunions de travail entre les groupes et le Conseil exécutif, beaucoup d'entre vous m'ont dit « il y a des choses qu'on a envie d'aborder en session » et je pense que c'est sain aussi de les aborder en session.

Donc je reprends très rapidement avant d'aller travailler. L'Etat, on en discutera. Sur la composition, je suis sensible à l'argument, je me trouve vers Jean-Martin Mondoloni, je prends les interventions dans l'ordre, je ne voudrais pas vous laisser porter seul un argument que j'entends et qui peut me convaincre sur la question de la parité, surtout avec en arrière-plan l'argument que vous avez donné. Moi, je ne veux pas laisser penser qu'il y a une sorte de suspicion ou d'a priori contre les élus et que, y compris à travers une représentation inégalitaire où j'ai vu des avantages, mais je ne veux pas, je dirais, susciter les inconvénients que vous avez évoqués, c'est-à-dire laisser dire, y compris à travers la représentation, que quelque part, il y a une forme d'illégitimité. En démocratie, la légitimité, elle est donnée par le suffrage universel. Donc de ce côté-là, je suis ouvert bien sûr à la discussion.

Pour répondre à Paul-Félix sur son premier point, j'adhère à ce que vous dites. J'ai proposé le déontologue et l'inspection générale des services parce que beaucoup des questions, notamment des collectifs, pendant les débats préparatoires, visaient le fonctionnement interne de la Collectivité. Donc moi, par exemple, je suis tout à fait d'accord pour qu'on retire dans le cadre de nos

discussions, mais je le dis maintenant, comme ça c'est clair, je dirais, le déontologue et l'inspection générale des services des membres proprement dits. Ils peuvent rester comme personnalités qualifiées ou intervenir en fonction de nos débats sur sollicitation. Donc, sur ce point, je n'ai pas de problème.

Également avec Jean-Christophe Angelini, je pense que sur le fond, nous sommes tout à fait d'accord, et sur le constat, et sur les façons de répondre. Sur le constat, mais Don Jo Luccioni l'a dit, dans la délibération, on n'a pas fait un focus particulier sur l'urbanisme et si ça apparaît comme ça dans la présentation, je pense qu'il faut le corriger, y compris publiquement.

Ça a été dit par Jean-Martin Mondoloni. D'après ce que nous pouvons savoir, les uns et les autres, je parle des élus et des citoyens, il y a aujourd'hui 3 sources de profits principales pour la criminalité organisée, principale et non exclusive, pour la criminalité organisée et donc qui font le terreau des pratiques mafieuses. C'est la question des marchés publics, c'est la question de la spéculation immobilière et c'est la question du trafic de drogue.

Donc ça, ce sont 3 axes centraux autour desquels nous devons réfléchir en ayant à l'esprit, comme ça a été dit par beaucoup des intervenants, que nous n'avons pas vocation à nous substituer à l'État qui exerce les compétences régaliennes, police, justice. Donc ça, je crois qu'il est important de le répéter.

Sur le constat et sur les moyens de lutter, cette commission, elle est effectivement, à titre principal, un espace d'échange et un espace pérenne d'analyses, d'analyses de ce qui se passe en essayant d'avoir accès à l'information. Donc, ça pose aussi la question de la relation à l'État. On en parlera en commission.

Et sur les réponses, on l'a dit, le développement économique, vous l'avez souligné et j'ajouterai, mais je sais que vous serez d'accord, le développement économique et la justice sociale parce que si on crée une société qui génère de la richesse et qu'à côté de ça, on a des gens qui n'accèdent pas au bien essentiel, vous savez bien, partout dans le monde, on crée des sociétés de frustration, d'exclusion, et quelque part, on réintroduit la délinquance comme seule perspective, notamment pour les jeunes. Développement économique, justice sociale, éducation bien sûr et la question de la sécurisation des marchés publics, vous l'avez évoquée, bien sûr, je ne peux qu'y être extrêmement sensible également.

Pierre Ghionga, il y a une analyse mais on ne va pas la refaire, I resti è i galera, expression idiomatique qui correspond bien malheureusement à la situation et nous savons, y compris les dernières semaines, derniers mois, combien cette île a pu générer de drames terribles.

La question de la défense de principe de l'intégrité des élus, qu'ils soient les élus de l'Assemblée de Corse ou les maires, je crois que c'est quelque chose d'important parce que laisser à croire qu'il y a une sorte de présomption, a fortiori une présomption irréfragable de collusion ou de complaisance, c'est non seulement porter atteinte à l'intégrité personnelle des élus, mais c'est aussi quelque part, à un moment donné, ça a été dit, faire le lit de tous les poujadismes et d'un procès de la démocratie. Donc là-dessus, il faut qu'on soit clair, ce qui n'exclut pas bien sûr la vigilance et la mise en place de dispositifs qui soient efficaces.

Enfin, Don Jo Luccioni pour terminer, c'est aussi le plus jeune de cette Assemblée, donc c'est rappeler aussi que ce que nous essayons de faire aujourd'hui, c'est pour le présent et c'est pour l'avenir et que si on n'arrive pas à changer de façon forte un certain nombre de paramètres du présent, on risque de s'accommoder d'un avenir qui sera sombre. Nous, on veut un avenir, notamment pour nos enfants et les générations à venir, un avenir qui soit heureux.

Donc je vous propose, Madame la Présidente, si vous en êtes d'accord, qu'on aille en commission pour aborder les différents points qui restent en suspens.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, il s'agirait de définir quelle commission.

Donc il y a 2 options : il y a la commission des affaires sociales et des enjeux sociétaux, mais je pense que la CDENATE aussi est concernée. Donc, déjà à ce stade, pour monter la commission en elle-même, il n'y a pas besoin de la commission des finances.

Je vous rappelle que l'exercice, qu'on soit bien au clair aujourd'hui, l'exercice est éventuellement, on n'est pas obligés d'amender, éventuellement d'accepter ou d'amender la proposition d'objectifs, de périmètres et de modalités de fonctionnement, c'est ça ? Ensuite, on se reverra, on se verra pour tout le reste.

Je termine. Ça, c'est la première chose, soit c'est la commission enjeux sociétaux et je trouve que ça colle bien, ça colle plutôt bien, soit c'est conférence des présidents élargie aux présidents de commissions. On pourrait faire comme ça. Après, je ne suis pas opposée à ce qu'un président de commission puisse venir avec quelqu'un d'autre, ou un président plutôt. Les présidents de commissions viennent seuls, par contre les présidents de groupes peuvent venir avec quelqu'un d'autre s'ils le souhaitent. Ça ne posera pas de problème à Pierre Ghionga dans le choix de la deuxième personne.

Saveriu, une question ?

**M. Saveriu LUCIANI**

Présidente, vous m'avez coupé la route. Pour pouvoir continuer parce que je pense que beaucoup ici veulent continuer la session, ça permettrait de dégager pas trop de monde pour continuer la session.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Parce que si on sort une commission entière, il ne reste plus grand monde. Conférence des présidents élargie aux présidents des commissions ou leur représentant.

Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Point d'ordre, Madame la présidente. Vient d'être formulée la proposition que cette Assemblée puisse continuer ses travaux, j'en conviens. Mais est-ce qu'on pourrait avoir quand même une précision parce qu'il y a des dossiers d'importance, il y a les motions, il ne reste plus beaucoup de dossiers, donc savoir sur quel dossier, en l'absence d'une partie de l'Assemblée, on pourrait continuer à avancer. Ça me semble compliqué.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il y a la modification, mais ça, ça ne prend pas beaucoup de temps.

Il y a un rapport sur la modification des commissions organiques.

Il y a un rapport qui va vous parvenir qui est un mandat spécial, parce qu'on ne le savait pas au moment de la commission permanente, un mandat spécial relativement à l'invitation du recteur pour l'opération en Italie de prise de connaissance des dispositifs pédagogiques en matière de lutte contre les dérives mafieuses. Donc, il va vous être envoyé dans un instant.

Et il y a un rapport « transports ».

Je pense que celui sur le rapport de la Cour des comptes, ce n'est pas possible et le rapport « transports », le conseiller était là, il n'y est plus. On peut l'appeler, mais est-ce qu'il pourrait présenter son rapport pendant que nous sommes en commission ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il faut d'abord qu'il réponde après qu'on l'ait appelé pour savoir !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je ne vais pas dire « avanzemu » parce que vous allez mal le prendre à deux niveaux !... Donc, je ne le dis pas !

Petite suspension de séance, nous partons en commission.

Les présidents de groupes, la conférence des présidents, conférence des présidents et présidents de commissions. Merci.

En salle 2, s'il vous plaît, merci de vous y rendre.

J'attends Monsieur Acquaviva pour lancer le débat sur les transports, sur la voie douce. Monsieur Acquaviva apparaît, je l'ai dit hier, comme le génie de la lampe, comme toujours ! Très bien. Donc je vous signale que nous sommes en retransmission. Merci Monsieur le conseiller. Ceux qui doivent sortir, sortez. Les présidents de groupes et les présidents de commissions, présidentes de commissions se retrouvent en salle 2.

Je le dis avant que Jean-Martin ne sorte, je suis irremplaçable. Il n'y a pas Hyacinthe, il n'y a pas Nadine et donc, je vais être obligée de présider. Rappelez Nadine Nivaggioni, s'il vous plaît, merci.

Elle peut se faire remplacer par quelqu'un en CDENATE, par contre moi, ce n'est pas possible puisqu'aujourd'hui, il nous manque un vice-président. Il n'en demeure pas moins que vous pouvez commencer à présenter votre rapport.

***Suspension de la séance à 12 h 20 et reprise à 12 h 23.***

Nous reprenons la séance après cette interruption. Je crois que c'est bon sur le plan de la transmission, on est bon.

Donc vous avez la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

***Madame Nadine NIVAGGIONI préside la séance***

## INFRASTRUTTURE È TRASPORTI / INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

**Raportu n° 289 : Strada dolce Aiacciu-Purtichju - Spiegazione d'un itinerariu di mobilità attiva à a scala di u Gran'Aiacciu : assestu di a sezione trà l'inghjocu d'A Bastelicaccia è u centru di Purtichju**

**Rapport n° 289 : Voie douce Aiacciu-Purtichju - Déploiement d'un itinéraire de mobilité active à l'échelle du Grand Aiacciu : aménagement de la section entre l'échangeur d'A Bastelicaccia et le centre de Purtichju**

### **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci Madame la présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers exécutifs,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers territoriaux,

C'est un rapport qui porte un projet de déploiement d'un itinéraire de mobilité active à l'échelle di u Gran'Aiacciu, c'est-à-dire que c'est la création de la voie douce entre Aiacciu et Purtichju. C'est un rapport qui est bien sûr soumis à votre approbation.

Depuis de nombreuses années, depuis plusieurs années, il y a une politique assez offensive de la Collectivité de Corse pour le développement des mobilités actives et douces à l'échelle du Gran'Aiacciu qui est surtout en cohérence avec d'ailleurs le schéma régional des infrastructures de transport, un schéma qui fera partie en termes de débat de la révision du PADDUC.

Ce schéma prévoit notamment l'objectif du développement progressif des mobilités actives. Cet objectif est renforcé par le plan pluriannuel d'investissement réactualisé que nous avons adopté en juillet dernier. On est bien dans une opération qui est prévue au plan pluriannuel d'investissement qui a été adopté en juillet dernier. Donc on continue à vous présenter des opérations qui sont la mise en œuvre opérationnelle de ce plan pluriannuel d'investissement.

Cette politique, elle est très simple.

Elle vise à créer un réseau continu de voies douces qui connecte des pôles de vie importants, des pôles de vie d'emplois, d'échanges entre Aiacciu et la rive sud, Bastelicaccia, Cavru, Grussetu è Prugna è Purtichju.

Il y a eu d'abord la mise en service de la voie verte des sanguinaires dont on peut voir la fréquentation aujourd'hui, qui offre une alternative à la voiture ou au bus pour rejoindre un site qui est évidemment très fréquenté ; l'aménagement de la piste cyclable sur le secteur de l'Amirauté ; des voies vertes aussi dans le quartier de Saint Joseph et d'Aspretto ; la liaison entre le Ricantu et l'échangeur vers Bastelicaccia dont le dernier tronçon est en cours de finalisation puisque les travaux se déroulent en ce moment même pour finaliser.

L'ensemble de ces réalisations représentent 16 kilomètres d'itinéraires et connectent donc les Sanguinaires à Bastilicaccia.

On voit bien que malgré cet investissement, nous sommes confrontés au fait que la voiture reste encore un moyen de transport qui reste privilégié sur ce bassin de vie, notamment pour les trajets qui vont vers la rive sud et vers Purtichju, même s'il y a eu des évolutions, les évolutions continuent notamment par l'ouverture de la trémie sous le giratoire de la Gravona. Il n'y a pas encore d'offres, même si à la fois la Collectivité de Corse mais aussi la CAPA réfléchissent à ce sujet, d'offres encore de transport terrestre alternatif suffisamment forte qui est proposée pour rejoindre la rive sud depuis Aiacciu. Il n'y a pas de voie ferroviaire non plus.

Donc, nous souhaitons au Conseil exécutif, suite à la délibération PPI, aménager ces nouveaux itinéraires cyclables, à la fois viables, sécurisés, connectés au réseau de transports en commun et qui favorisent en fait un report modal depuis l'échangeur de Bastelicaccia vers le centre-ville de Purtichju. Donc c'est bien l'objet de ce rapport.

Le projet d'aménagement prolonge les linéaires existants qui sont en chantier ou qui sont en voie d'achèvement et renforce cette stratégie de mobilité active de la Collectivité en créant cette connexion Bastelicaccia, Cavru, Grosseto è Prugna et Purtichju.

Les études de ce projet ont été approuvées par délibération de la commission permanente, il faut le rappeler, en juillet 2021. C'est conformément à l'article 5 de cette délibération que l'on prévoit la création d'une voie verte entre Aiacciu, quartier d'Aspretto et Bastelicaccia, ainsi que le lancement d'une étude du prolongement de ce tracé au-delà de Pisciatellu en direction de Purtichju jusqu'à la plage d'argent de Coti Chjavari.

Vous connaissez la situation actuelle de l'ex-RD 55 et l'ex RT-40 qui constituent l'axe structurant de desserte du Sud de la Corse vers la rive sud. On connaît la situation du trafic soutenu de ces itinéraires, des conflits évidemment d'usage qui existent.

Donc l'objectif de l'aménagement est précisé dans le rapport de manière précise ; il y a à la fois un enjeu de sécurité routière évidemment ; il y a un enjeu de mobilité durable pour compléter, comme on l'a indiqué déjà, le réseau structurant de mobilité active ; il y a un enjeu de cohésion territoriale entre les communes, d'A Bastilicaccia, Cavru, Grosseto è Prugna. D'ailleurs, il y a des actions concrètes qui illustrent déjà cette mise en œuvre, notamment, c'est indiqué dans le rapport, l'aire de covoitance au carrefour de l'ex-RD 55 et l'ex-RD 555 à Cavru de 1400 m<sup>2</sup> qui vous est indiqué en page 4 du rapport.

Donc vous avez 3 grandes composantes principales à cet aménagement qui vous est proposé aujourd'hui, qui s'étend sur 5 kilomètres en prolongement : la requalification de la contre-allée de l'ex RT 40 depuis l'échangeur d'A Bastilicaccia jusqu'au fleuve du Prunelli par l'aménagement de ce qu'on appelle une chaussée à voie centrale banalisée qui vous est indiquée en coupe et en explication de ce qu'est cette chaussée à voie centrale banalisée ; la réalisation deuxième grand point, d'une passerelle cyclo-piétonne qui franchit le fleuve du Prunelli pour assurer la continuité ; enfin, l'aménagement d'un itinéraire cyclo-piéton le long de l'ex-RD 55 depuis le giratoire de l'ex-RD 40 à ex-RD 55 jusqu'au centre de Purtichju.

En complément, il est prévu la réalisation d'un carrefour type tourne à gauche pour sécuriser l'accès à une zone commerciale implantée le long de la RD avec la convention qui lie à l'opérateur qui vous est joint au présent rapport.

Vous avez l'ensemble des aménagements projetés sur lesquels je ne reviens pas, sinon je serai très long, on pourra répondre aux questions, qui vous est indiqué de manière technique avec des photos et des précisions de coupe sur l'ensemble des aménagements proposés.

C'est une opération qui est portée par la Collectivité de Corse en maîtrise d'ouvrage directe, totalement, comme les autres opérations que j'ai indiquées par ailleurs, qui est financée dans le cas du PTIC, qui a un montant total de 11,5 millions d'euros quand même et qui prévoit la contribution du promoteur du centre commercial à hauteur de son accès à 100 %, à hauteur de 170 000 euros. L'ensemble de ces éléments vous sont indiqués dans le rapport.

Je pense que je vais m'arrêter là pour ne pas être trop long et pour que l'on puisse avoir un échange avec cette Assemblée sur un projet qui me semble être cohérent par rapport à la volonté d'être en conformité avec le plan pluriannuel d'investissement que nous avons adopté, avec le schéma d'infrastructures de transport, avec la nécessité d'avoir des reports modaux et de la montée en puissance des mobilités actives et douces que l'on peut constater.

Les premiers itinéraires sont déjà très fréquentés avec des retours de fréquentation très forts à Ajaccio comme ailleurs, mais à Ajaccio en particulier pour les itinéraires qu'on vient d'évoquer et qui s'inscrivent dans une volonté de poursuivre cet effort d'investissement.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Sgiò cunsigliere esecutivu, vi ringraziemu.

Allora ci hè statu un avisu favurevule di a cummissione di u sviluppu economicu, è un avisu favurevule dinù di a cummissione di e finanze, è Dany ANTONINI hè surtita perchè chì ùn pò micca participà.

Allora emu da principià u scambiu, vi dò a parolla Madama FAGNI.

**Mme Muriel FAGNI**

Grazia, Signora Prisidenti.

Caru cunsigliero esecutivu è cari culleghi

Quand on parle de mobilité, on ne parle pas seulement de routes ou de transports. Ce projet justement de voie douce, c'est une autre manière et une autre façon d'habiter notre île, notre capacité à préserver ce qui fait notre richesse, nos paysages. Je dis souvent que la Corse est un musée à ciel ouvert, c'est une réalité. Ça va nous permettre une qualité de vie différente et ça va valoriser notre identité.

Sans surprise, évidemment, l'Ajaccienne que je suis mais surtout, l'élue territoriale souhaite que ces projets se développent sur tout le territoire. Mais je reviendrai sur cet axe de voie douce Aiacciu-Purtichju et plus particulièrement l'aménagement de la section entre l'échangeur d'A Bastilicaccia à u centru di Purtichju. Mais je crois que ce projet, enfin j'en suis certaine, puisque vous venez de le dire, Monsieur le conseiller exécutif, va aller jusqu'à Coti Chjavari, jusqu'à la plage d'argent.

Ce qu'il faut voir, c'est que ce projet n'est pas un simple projet d'aménagement de voirie. Il s'inscrit vraiment dans une vision d'ensemble qui est portée par l'esprit de la Collectivité de Corse pour le territoire.

Nous savons tous que cet axe Ajaccio-Porticcio, souvent il est saturé.

Ça va beaucoup mieux depuis qu'il y a eu les travaux au rond-point dit de Socordis et la circulation est beaucoup plus fluide. Mais cette voie douce reste vraiment une véritable alternative à la voiture individuelle.

Bien qu'on l'ait vu et on l'a rappelé hier lors de l'examen des taxes fiscales sur la voiture, il a été dit que la voiture reste le moyen privilégié pour les Corses pour se déplacer. Le Corse a un attachement particulier à la voiture. Je ne vais pas faire une étude sociologique là-dessus, mais c'est vrai que nous, quand on se déplace, qu'on va dans les grandes villes, on peut marcher pendant des heures et on trouve ça tout à fait normal et puis quand on revient chez nous, eh bien on a le réflexe de prendre la voiture pour faire deux pas. Evidemment, je m'inclus dans ce constat, mais comme j'essaie de changer de comportement, comme moi, beaucoup de citoyens le font également. Cette voie douce vise à encourager ceux qui souhaitent changer leur habitude, opter soit pour le vélo, la trottinette ou aller à pied.

Tout cela est proposé dans des conditions de sécurité, de confort optimal. Un exemple : un adolescent qui emprunte un vélo et qui veut rejoindre les salines, ne va jamais se retrouver sur la 4 voies. Son parcours sera sécurisé et ça, c'est quand même vraiment une avancée importante.

Au-delà de la mobilité, il s'agit aussi d'un projet de cohésion territoriale. Cette voie douce va tisser des liens entre les différentes communes du Grand'Aiacciu, Bastelicaccia, Eccica-Suarella, Grosseto-Prugna, etc., qui va permettre aux habitants de mieux s'approprier l'espace de vie et générer forcément plus de proximité.

Je pense vraiment que ce projet doit rester partagé avec les riverains qui ont la possibilité de faire des propositions d'amélioration, avoir des indicateurs de suivi, vous l'avez évoqué, Monsieur le conseiller territorial, afin de connaître le taux de fréquentation et évidemment réajuster si nécessaire.

Je dirais aussi, c'est important, qu'il y a une coopération étroite entre la Collectivité de Corse et les communes concernées, les acteurs de terrain témoignent vraiment que, ensemble, on arrive à trouver des solutions locales pour un territoire solidaire et durable.

Cette voie douce, j'en suis convaincue, c'est un axe essentiel pour la mobilité active dans le Grand'Aiacciu. Elle permettra de se déplacer autrement, de mieux vivre et de respirer, ça, c'est pour imager, plus librement, parce qu'il y a cette dimension écologique et di sicura pà a nostra terra, mà dinò pà a ghjuventù chì veni.

À ringrazià vi.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Signora cunsiglierà. Madame Combette, avete a parolla.

### **Mme Christelle COMBETTE**

Merci, Madame la Présidente.

La mobilité, voilà un sujet qui est à la fois d'actualité, qui est parfois source de débats. Pourtant, comme vient de le dire ma collègue, il est essentiel bien sûr de rappeler l'importance stratégique du développement des mobilités douces. Elles constituent un levier majeur de la transition écologique, mais aussi un facteur déterminant pour la qualité de vie de nos concitoyens et aussi de l'attractivité de nos territoires.

L'article paru ce jour dans « Corse matin » en témoigne, la pratique du vélo se développe certes timidement en Corse, mais j'ai bien vu une dynamique particulière en pays ajaccien dont le schéma directeur d'aménagement cyclable prévoit la réalisation de 120 kilomètres de piste d'ici 2029.

Le rapport que nous étudions aujourd'hui s'inscrit dans cette même logique puisqu'il prévoit la création d'une voie douce entre l'échangeur de Bastelicaccia et Porticcio, contribuant ainsi à structurer un réseau cohérent et durable de mobilité alternative sur notre territoire.

Donc oui, ce rapport correspond à notre vision de l'aménagement du territoire et répond à un besoin avéré. C'est aussi la finalisation du tronçon jusqu'à Porticcio en partant de l'échangeur qui désengorge Socordis.

Les 5 kilomètres entre Bastelicaccia et Porticcio sont effectivement très fréquentés. C'est une zone touristique à sécuriser et à ouvrir aux mobilités douces. La chaussée à voie centrale pour les vélos, les 34 places de parking à Cauro dont 8 avec bornes de recharge, la passerelle aussi sur le Prunelli, tout ça va dans le bon sens.

Le rapport nous interpelle quand même, notamment sur un point, celui du financement. Bien qu'inscrit au PPI, le financement paraît incertain si on s'en tient à l'emploi du conditionnel. 11 millions d'euros, vous l'avez rappelé, dont 80 % de PTIC. La commune devra participer au titre de la délibération passée en 2019 sur les aménagements de traverses, mais la quote-part reste à déterminer, ce qui obligera l'exécutif à revenir devant l'Assemblée lorsqu'on aura la validation du PTIC, si on l'a un jour.

Est-ce bien le cas ?

En cas de validation, l'engagement de la CdC sera supportable et forcément inférieur à 2 millions puisqu'il y aura la participation de la commune de Grosseto, même si on n'en dispose pas à ce jour, à moins que les services aient une estimation. Donc, comme je vous le demandais, nous souhaiterions avoir quelques éclaircissements sur le financement.

Vous dites également dans le rapport que le prolongement vers le reste de la rive sud jusqu'à Coti-Chjavari fait l'objet d'études toujours en cours. L'initiative de cette étude a-t-elle été prise par les communes ou par la Collectivité ?

Enfin, je terminerai mon intervention en m'éloignant de quelques kilomètres du site envisagé en vous demandant ce qu'il en est de la poursuite des travaux liés à la voie verte sur la route des Sanguinaires, qui va du Scudo à la Parata, puisque vous avez parlé dans votre présentation qu'on pouvait aller des Sanguinaires à Porticcio. Mais les sanguinaires, ça dépend, pour l'instant, ça s'arrête au Scudo.

Ce projet avait fait l'objet d'une demande FEDER dans la PPI route de 2025 pour un montant de 3,5 millions euros. C'est un itinéraire, vous le savez, qui est très fréquenté aussi bien par les Ajacciens que par les visiteurs. Donc rejoindre les deux tours de Capitello et de la Parata aurait du sens dans une démarche de mobilité douce, cohérente.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. D'altra dumande di parolla ? Più nimu.

Presidente di l'uffiziu di i trasporti, vi stemu à sente.

## **M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci pour vos interventions.

Sur les propos de Muriel Fagni, évidemment je la remercie pour les propos de soutien à ce rapport comme ceux de Christelle Combette puisque je constate qu'il y a évidemment une validation quand même de ce projet qui est un projet important.

C'est un projet qui suit des choses déjà réalisées, en cours d'achèvement.

Je rappelle quand même que sur les projets réalisés en cours d'achèvement, on est quand même entre par exemple, entre Ajaccio l'Amirauté et Bastelicaccia, sur 6 millions d'euros de travaux en train d'être finalisés. Donc, ça veut dire qu'il y a des actes sonnants et trébuchants en voie de réalisation et avec y compris une vie, une fréquentation que l'on peut constater, vous le voyez vous-même, vous l'avez indiqué, sur la réalité.

Donc il y a vraiment une volonté politique d'où ce rapport de poursuivre l'itinéraire.

Donc 11,5 millions d'euros, on n'est pas sur la délibération de traverse, on verra l'enquête publique, mais on ne compte pas demander d'argent à la commune de Grosseto-Prugna. On est bien sûr le propriétaire des réseaux, Collectivité de Corse qui assume la vision d'aménagement de territoire du schéma infrastructure des territoires et des mobilités voté par cette Assemblée qui va faire l'objet après, comme je l'ai indiqué, de révisions plus tard sur les mobilités en général et donc, maîtrise d'ouvrage totale Collectivité et demande PTIC sur laquelle nous sommes plutôt confiants sur ce projet-là, même si, je ne dirais pas la même chose sur d'autres projets PTIC portés malheureusement par la Collectivité en discussion avec l'État. On est plutôt confiants sur ce projet-là pour finaliser à 80 % le PTIC sur ce projet qui est quand même important, 11,5 millions d'euros. Au-delà de l'aspect mobilité douce et active, c'est aussi de la commande publique pour les entreprises aujourd'hui dans le monde économique. Donc, ça veut dire qu'on est en réalisation de commande publique sur ces travaux. L'idée évidemment, c'est de poursuivre l'itinéraire.

Sur la question, on va dire du lien entre Scudu et Macumba et la suite, il y a eu un appel à projets Fonds de mobilité active sur laquelle la Collectivité de Corse avait répondu. Il y a eu un arrêt de la procédure par l'État, notamment sur décision de François Bayrou, qui n'ont pas publié les lauréats de ce fonds à l'échelle nationale. La Corse, malheureusement, fait partie de ce coup d'arrêt puisqu'on devait avoir ce financement-là.

Bien confrontés malgré nous à cette situation, on était plutôt bien positionnés pour être lauréat sur ce projet-là, sur une décision verticale du Gouvernement, pour des raisons certes financières, c'était l'argument invoqué, nous sommes en train effectivement de regarder d'autres pistes de financement. Elles sont possibles, y compris dans le cadre des discussions internes sur le FEDER. Donc, nous avons bon espoir de continuer l'effort entre les Sanguinaires, Purtichju et puis après vers Coti-Chjavari.

Les études sont menées par la Collectivité, c'est aussi la réponse que je donne. Donc, ce qui prouve bien qu'il y a sur l'ensemble de la chaîne, entre conception, choix, décision, etc., une volonté de poursuivre, sinon ça n'aurait pas de sens, le lien global entre les Sanguinaires jusqu'à Coti-Chjavari.

Voilà les éléments que je peux apporter à ce stade de définition de questions. On reviendra vers vous évidemment pour le sujet de la finalisation Sanguinaire dès que la finalisation budgétaire et financière sera opérée, certainement au cours d'un rapport qu'on présentera de la même manière devant cette Assemblée.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Emu da passà a u votu.

Votu contru ? No-participazione ? Astenzione ? Votu favurevule ?

**U rapportu hè ADUTTATU à l'unanimità.**

Ferma un rapportu nantu à a **mudifica di a cumpusizione di e cummissione organiche.**

Eiu vecu quì chì ghjè “Un soffiù novu” chì dumanda chì Jean-Louis SEATELLI sia rimpiazzatu da Paule CASANOVA NICOLAI in cummissione di e finanze, è chì madama CASANOVA NICOLAI sia da Jean Louis SEATELLI in cummissione di u sviluppu economicu.

Allora qualchissia vole dumandà a parolla ? Nimu, pudemu passà à u votu.

Votu contru ? Non partipazione ? Astenzione ? Votu favurevule ?

**À l'unanimità, vi ringraziu.**

Dunque ùn ci hè più nulla à l'ordine di u ghjornu?

Ah, u mandatu speciale.

**Raportu n° 308 : Mandatu speciale attribuitu à a Signora Muriel FAGNI**

**Rapport n° 308** : Mandat spécial accordé à Mme Muriel FAGNI

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora emu da **vutà l'urgenza**.

Dunque quale hè chì vota contru ? Non participazione ? Ci hè “Un soffiu novu”.

Astenzione ? Votu à prò ?

**À l'unanimità dunque.**

Vi ringraziu.

Madama FAGNI in qualità di Presidente di a cummissione di l'educazione è di a cultura, hà da participà à un viaghju di studii antimaffia organizatu da u retturatu di l'accademia in Roma, è in Napoli. L'11 è u 14 di nuvembre prossimu.

Allora ci vole à piglià in carica, e so spese di trasportu, d'allogħju è d'osteria, dunque vi dumandemu l'accordu, s'è vo site d'accordu nantu à issu puntu.

Qualchissia dumanda a parolla ? Nimu.

Votu contru ? Non participazione ? “Un soffiu novu”

Astenzione ? Votu à favore ?

**(RAPPORT ADOpte**

NPPV : Groupe « Un Soffiu Novu »

Déport de Mme Muriel FAGNI

Absent(e)s : Mesdames Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Vanina BORROMEI et Messieurs Jean-Christophe ANGELINI et Pierre GHIONGA)

Vi ringraziu. Emu compiu sta volta.

Allè, s'aspetta avà ch'elli voltinu. Allora a seduta hè suspesa hein?

À dopu !

**La séance est suspendue à 12h50 et reprise à 15h15.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Presidente, vi lasciu prisentà qualcosa prima ? O passemu subitu à l'amendamenti?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

L'amendamenti è dopu in generale una spiecazione di voti, cusì ?

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**SUITE - EXAMEN DES AMENDEMENTS**

**Raportu n° 293 :** Pè una sucetà corsa libera, appaciata è demumatica : prisentazione di l'azione indiate è creazione di una cummissione contr'à e pratiche maffiose

**Rapport n° 293 :** Pour une société corse libre, apaisée et démocratique : présentation des actions engagées et création d'une commission contre les pratiques mafieuses

**(Suite – examen des amendements)**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Alors, nous avions deux amendements avant de partir en commission.

Est-ce que Jean-Martin va revenir présenter son amendement ?

Ce qu'on voudrait savoir, c'est qu'on est partis en commission, il y avait 2 amendements. On revient ici avec un 3ème amendement, mais je suppose que les 2 premiers vont tomber ? C'est ça.

Il faudrait que Jean-Martin puisse arriver, et le groupe Core in fronte également.

Jean-Martin, v'emu da stà à sente nant'à a presentazione di u vostru amendamentu, à moins qu'on considère...

Allez-y, présentez-le, mais ce sont les amendements qui vont tomber et qui vont laisser la place à l'amendement n°3.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Voilà, c'est ce que j'allais vous dire, parce que je n'ai pas sous les yeux l'amendement.

L'amendement consistait, dans le droit-fil des propos que j'ai tenus ce matin, notamment à revoir de façon plus équilibrée la composition de ladite commission. Mais les travaux de nos commissions ont très largement débordé sur le seul périmètre de l'amendement et je propose évidemment d'y présenter ou d'y substituer les travaux de la commission en qualité d'amendement substitutif.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. La même chose concernant l'amendement du groupe Fà populu insemè.

**M. Romain COLONNA**

Exactement la même chose, Madame la Présidente.

Un amendement qui visait à ouvrir la réflexion sur l'équilibre général quant à la composition. L'amendement est retiré au profit du travail de la commission.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Je vais présenter l'amendement n°3, qui est celui de la Conférence des présidents.

La proposition d'amendement est la suivante, elle concerne la composition de la commission, qui était à l'origine de 29 membres, qui passe à 35 membres :

**REPLACE** l'article 3 comme suit :

« **FIXE** la composition de la commission contre les pratiques mafieuses comme suit :

1. *Représentants des élus de la Corse (16 membres)*

- Le Président du Conseil exécutif de Corse ou son représentant (1)
- La Présidente de l'Assemblée de Corse ou son représentant (1)
- Deux représentants de chaque groupe politique de l'Assemblée de Corse (10)
- Une représentante non-inscrite (1)
- Un représentant de chaque association des maires de Corse (2)
- Un représentant de la Chambre des Territoires (1)

2. *Représentants des instances consultatives et institutions associées (6 membres)*

- La Présidente du CESEC ou son représentant (1)
- Un représentant de l'Assemblée di a Giuventù (1)
- La Présidente du Comité d'évaluation des politiques publiques (1)

- Le Président de l'Università di Corsica ou son représentant (1)
- Un représentant de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (1)
  - Un représentant de la Chambre d'Agriculture
- 3. *Représentants de la société civile (13 membres)*
  - Les représentants de chaque collectif antimafia (2 x 3 = 6)
  - Un représentant de l'association U Levante (1)
  - Deux représentants de la Ligue des Droits de l'Homme (2)
  - Un représentant de la plateforme citoyenne de Corse (1)
  - Un représentant d'Anticor (1)
  - Deux représentants des syndicats professionnels désignés par le collège « salariés » du CESEC »

Les représentants de l'administration (le référent déontologue des élus et la direction générale des services à travers l'Inspection Générale) seront invités en tant que personnalités qualifiées.

La Commission invitera les représentants de l'Etat concernés par les sujets abordés. »

Président, est-ce que vous souhaiteriez en quelques mots faire un commentaire ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il y a bien un amendement unique avec 2 articles ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Il y a 2 articles, donc est-ce que je vais au bout ou est ce qu'on discute là-dessus ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Moi, je pense, sous votre contrôle, qu'il faut présenter la totalité de l'amendement et ensuite chacun s'exprimera.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Ensuite, on **AJOUTE** un article 4 comme suit :

« Article 4 :

Conformément à la philosophie paritaire qui a présidé à sa création, la Commission est animée par une coprésidence.

Cette coprésidence est exercée conjointement par un membre du collège des élus et un membre du collège des représentants de la société civile, désignés au sein de leurs collèges respectifs et renouvelés chaque année.

Les coprésidents arrêtent conjointement les dates et ordres du jour des réunions et dirigent alternativement les débats.

Les modalités de fonctionnement de la Commission seront définies par son règlement intérieur. »

Voilà l'amendement n°3 dans sa totalité.

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Qui souhaite prendre la parole ? Les débats ont déjà eu lieu dans la commission, mais si quelqu'un d'entre vous souhaitait intervenir ? Personne.

Nous allons passer l'amendement n°3 aux voix.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Excusez-moi, il y a un avis du Conseil exécutif, quand même.

Donc l'avis du Conseil exécutif, c'est un avis favorable, dans la mesure où cet amendement est le fruit d'un travail concerté au sein de la Conférence des présidents et qu'il a été rédigé, je dirai, en concertation et qu'il est aussi le reflet d'un équilibre dans lequel l'ensemble des groupes qui étaient représentés au sein de la Conférence des présidents se reconnaît, un équilibre dans lequel l'ensemble des groupes se reconnaît et donc, par définition, puisque l'objectif c'est bien de faire converger le maximum et d'élus, et de forces vives au sein d'une même instance, par définition, le Conseil exécutif émet un avis favorable.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci. Donc, nous allons passer au vote.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote pour ?

**Adopté à l'unanimité.** Je vous remercie.

On va passer maintenant l'ensemble du rapport aux voix.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote pour ?

Je vous remercie

**(Le rapport est ADOPTÉ.**

Absent(e)s : Mmes Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA).

Allora ci ferma u cartulare 305, sur le suivi des actions suite au rapport d'observation définitif de la Chambre régionale des comptes sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux concernant le littoral.

Monsieur le Président de l'exécutif, nous vous écoutons.

**Raportu n° 305 : Seguitu di l'azzioni dopu à u rapportu d'osservazioni definitive di a Camera Righjunale di i Conti nant'à a gestione di a Cullettività di Corsica in quantu à i risichi è l'imbuschi ambientali riguardendu u liturale**

**Rapport n° 305 :** Suivi des actions suite au rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux concernant le littoral

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Rapidement, puisqu'il s'agit d'une présentation.

Je rappelle que la Chambre régionale des comptes a rendu, le 26 septembre 2023, un rapport d'observations définitives établi donc par ses services, relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la Collectivité de Corse sur les risques et enjeux environnementaux concernant le littoral corse, pour les exercices 2018 et suivants.

Pour mémoire, ce contrôle s'inscrivait dans le cadre d'une enquête interrégionale des juridictions financières portant sur la prise en compte des risques et enjeux environnementaux dans l'aménagement du littoral méditerranéen. Donc une enquête qui associait les chambres régionales des comptes Corse, Occitanie et PACA.

Ce rapport s'était conclu par 5 recommandations et 5 rappels au droit.

Donc, conformément à l'article L243-9 du Code des juridictions financières, le présent rapport présente devant les élus de l'Assemblée de Corse, les actions entreprises à la suite des observations formulées par la Chambre.

Comme vous pourrez le noter, je ne rentre pas dans le détail, mais depuis ce rapport, les services de la Collectivité de Corse, notamment ceux placés sous l'autorité d'Audrey Antonetti-Giagobbi ont travaillé d'arrache-pied, en concertation chaque fois que nécessaire avec l'Office de l'environnement de la Corse et l'Agence d'urbanisme et de l'énergie, pour se conformer aux recommandations et mettre en œuvre les rappels au droit pointés par la Chambre régionale des comptes, étant précisé, mais vous l'avez en tête, que la fusion du 1<sup>er</sup> janvier 2018 a conduit à un transfert des compétences et des moyens, y compris les moyens humains exercés par les anciens départements vers la nouvelle collectivité de Corse, et que ce transfert a forcément induit une complexité accrue dans l'organisation, étant ici rappelé que, comme vous le savez, en 2019 et 2020, nous avons eu un certain nombre de priorités à gérer, parmi lesquelles celles découlant de la crise COVID.

Les moments importants, en tout cas dans les rapports avec les partenaires extérieurs, du travail mené depuis le rapport de la Chambre régionale des comptes, c'est-à-dire depuis le 26 septembre 2023, sont au nombre de 2.

D'abord, le 6 décembre 2024, les Assises du littoral qui ont été organisées par la Collectivité de Corse, en lien avec l'AUE et l'Office de l'environnement, et qui ont réuni les maires, présidents d'intercommunalités, mais également les gestionnaires, les scientifiques, les acteurs économiques, les associations et les citoyens.

Et dans ce cadre, nous avons acté un certain nombre de principes fondamentaux qui ont ensuite servi à la déclinaison opérationnelle de notre politique en matière de gestion du littoral.

Et le 2<sup>ème</sup> moment important, c'est la convention de partenariat signée entre le Conservatoire du littoral et la Collectivité de Corse, le 29 octobre 2024 ; une convention qui s'inscrit dans un cadre global relatif notamment à la gestion du trait de côte et à la préservation des espaces sensibles et protégés du littoral.

En ce qui concerne la mise en œuvre des recommandations exprimées par la CRC, la première consistait en la finalisation d'une stratégie de gestion intégrée du trait de côte.

Vous l'avez vu, nous avons adopté en 2019, à l'unanimité, un document proposant une méthodologie pour l'élaboration de ladite stratégie territoriale.

Nous avons ensuite mis en œuvre une méthode technique topographique permettant de définir les indicateurs les plus pertinents pour définir ce trait de côte, en tenant compte de la sensibilité des différentes zones du littoral à l'érosion.

La cartographie en découlant, qui a été mise en œuvre à travers une méthode définie et appliquée avec le BRGM a permis donc de définir 3 typologies d'espaces littoraux créés spécifiquement pour le littoral corse, et le développement de cet outil d'analyse nous a permis de mieux définir et localiser les zones les plus sensibles.

En parallèle et dans le prolongement, et en s'appuyant sur ce document cartographique spécifique, nous sommes en train de rédiger le document stratégique intégrant plusieurs volets, notamment la synthèse méthodologique, mais également l'intégration de l'évolution des lois et des règlements, et notamment la loi Littoral et la loi Climat et résilience.

Les dernières étapes de ces travaux ont consisté en la validation scientifique et technique des données cartographiques. Un travail de vérification qui a été finalisé en avril 2025.

À la lumière donc de l'ensemble de ces documents, nous présenterons un rapport d'ensemble, d'abord devant l'Office de l'environnement, puis après approbation éventuelle dans le cadre de la saisine de l'Office de l'environnement, nous pourrons disposer d'un document structuré et adapté, et aurons donc mis totalement en œuvre la première recommandation de la CRC.

2<sup>ème</sup> recommandation, finaliser le schéma territorial de gestion des espaces naturels sensibles.

Je ne reviens pas sur l'historique, mais vous vous rappelez que ce premier schéma territorial, après un travail qui a été long et complexe, a été adopté le 31 janvier 2025 à l'unanimité par l'Assemblée de Corse. Un outil stratégique qui a pour objectif de fixer les grandes orientations pour les 10 prochaines années en matière de stratégie foncière, de stratégie d'aménagement et d'ouverture au public, d'optimisation de la gestion. Un document qui a été mené en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés.

Vous vous rappelez que, en termes quantitatifs et qualitatifs, il y a 62 zones répondant à la définition d'espaces naturels sensibles qui ont été identifiées. Chacune de ces zones a fait l'objet d'une hiérarchisation définissant 28 zones d'intervention et de 34 zones de vigilance.

Et enfin, 6 sites pilotes ont été sélectionnés avec des plans d'aménagement spécifiques : l'embouchure du Taravu, Marestagnu, Evisa avec notamment les piscines d'Aitone et le sentier di u Castagnetu, le col de Vergio, la vallée du Fango, le col de Vizzavona avec la cascade des Anglais, et enfin l'île de Cavallo.

Enfin, un plan d'action détaille 11 objectifs opérationnels et 29 fiches-action, en intégrant bien sûr le respect de la toponymie et l'utilisation de la langue corse.

À noter que bien qu'adopté à l'unanimité et salué, y compris pour sa qualité et ses qualités, par l'ensemble des observateurs et notamment les instances scientifiques, ce schéma a fait l'objet, en tout cas la délibération qui a validé ce schéma a fait l'objet d'un recours contentieux par l'Association syndicale « Ile de Cavallo », l'association des copropriétaires de Cavallo qui n'admet pas, notamment, que nous puissions aménager la parcelle que nous avons préemptée et que nous puissions organiser une desserte à travers un chemin ouvert au public.

J'aurai l'occasion d'y revenir un peu plus tard, mais brièvement, parce que, comme le dit le proverbe, e fune longhe diventanu sarpi, è pensu chì l'Assemblea di Corsica hà intesu parlà abbastanza di stu cartularu.

Ni diceraghju quantunqua duie parolle, notamment par rapport aux éléments nouveaux.

Recommandation n°3 de la CRC : clarifier les rôles respectifs de la Collectivité de Corse et de l'OEC. Donc, là il y a un travail qui a été mené et qui est exposé dans les pages 7 et 8 du rapport.

Recommandation n°4 : soumettre le rapport annuel d'activité et de gestion de l'Office d'environnement de la Corse à l'approbation de l'Assemblée de Corse conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de l'Office.

Donc là, vous le savez, nous avons engagé, avec l'ensemble des agences et offices de la Collectivité de Corse, un travail complexe permettant de déboucher sur l'élaboration et la conclusion d'un contrat d'objectifs et de performances.

4 axes transversaux ont été identifiés, servant d'épine dorsale à ce document :

-la préservation du patrimoine environnemental, biodiversité, espaces naturels, ressources en eau et paysage.

-Deuxièmement, la gestion des risques environnementaux, notamment les risques liés au changement climatique.

-Troisièmement, la mise en œuvre des objectifs du développement durable en intégrant la transition énergétique, la gestion des déchets et la promotion de l'économie circulaire.

-Quatrièmement, le développement des outils d'aide à la décision environnementale.

À ces 4 axes s'ajoute un 5<sup>ème</sup> axe transversal et généralisé, consacré à l'évaluation de l'efficience de l'action publique.

Nous finaliserons dans les prochains mois ce COB, ce qui nous permettra donc d'assurer une cohérence renforcée et de faciliter la présentation annuelle du rapport d'activité de gestion à l'Assemblée de Corse.

Recommandation n° 5 : fiabiliser l'outil de relevé d'activité du service en charge des espaces naturels sensibles, afin de disposer de tableaux de bord et d'indicateurs de suivi.

Donc, les grandes orientations du schéma ont été traduites, je l'ai dit, en programme d'actions.

Dès 2018, nous avons engagé un travail de structuration et de collecte de données.

Depuis 2020, des études de fréquentation en période estivale ont été menées, notamment par l'Office de l'environnement, et nous travaillons actuellement à la création d'un observatoire globalisé de la fréquentation des espaces naturels sensibles.

Enfin, la Collectivité de Corse travaille sur une évaluation périodique de la gestion par la mise en place d'un système d'information géographique, de suivi et de relevé de terrain.

Voilà donc pour les 5 recommandations s'agissant des rappels du droit.

Pour les réserves des Bouches de Bonifacio, établir des conventions avec le gestionnaire ; ceci a été fait par arrêté en date du 23 novembre 2023 et du 15 novembre 2023.

Rappel au droit suivant : disposer pour chaque réserve naturelle d'un plan de gestion actualisé et approuvé par l'Assemblée de Corse. Nous avons actualisé la plupart des plans de gestion.

Les réserves naturelles d'e Bocche di Bunifaziu è di u Massicciu di u Monte Ritondu disposent de plans récents et validés respectivement en date de décembre 2024 et février 2024.

Concernant la réserve naturelle di e Bocche di Bunifaziu, il me plaît bien sûr de rappeler la citation du professeur Bioret en conclusion de son rapport scientifique pour le compte du Conseil scientifique ; rapport qui indiquait « *ce plan de gestion doit servir de référence pour d'autres réserves naturelles et d'autres espaces protégés à l'échelle nationale et internationale* ».

C'est donc l'occasion pour moi de rendre hommage au travail qui a été mené par l'Office de l'environnement, qui est gestionnaire des 4 principales réserves naturelles ; la 5<sup>ème</sup>, Scandola, étant gérée par le Parc naturel régional de Corse et étant en cours d'évaluation.

Rappel du droit numéro 4 : fiabiliser le bilan des recettes et dépenses. Ceci a été fait. Je rappelle que la clé de répartition concernant la taxe afférente aux espaces naturels sensibles est de 84 % pour les dépenses dédiées aux espaces naturels sensibles ; 16 % de cette taxe étant versée au CAUE qui a considérablement renforcé son action au service des communes, sous la présidence de notre collègue et ami Jean-Charles Giabiconi.

Dernier point. J'ai mis quelques phrases tirées des différents rapports qui vous ont déjà saisis.

Vous savez que la curiosité de ce rapport sur la gestion du littoral, c'est qu'il a consacré à peu près 1/3 du rapport à l'opération de préemption de la parcelle sise à Cavallu. Donc, il y avait quand même un intérêt marqué de la Chambre régionale des comptes pour cette opération : un intérêt qui a conduit la Chambre régionale des comptes à faire un certain nombre d'observations assez surprenantes, notamment lorsqu'elle m'a enjoint de procéder à l'encaissement des loyers annuels dus par le locataire d'une part, et au paiement des charges de copropriété d'autre part.

En ce qui concerne d'abord le paiement des charges de copropriété, le fonctionnement de l'association des copropriétaires de Cavallu est un fonctionnement assez opaque, vous le savez, avec un certain nombre de décisions qui sont plus que contestables. Je pense notamment à un règlement organisant la privatisation d'un certain nombre de plages.

Donc la Chambre régionale des comptes s'est étonnée que la Collectivité de Corse n'ait pas payé les loyers à l'ASIC, alors je lui ai expliqué que... Non, non, là je parle des charges de copropriété que nous devons payer à l'ASIC.

Alors, sur le principe de paiement des charges, à partir du moment où nous sommes propriétaires, bien sûr on doit payer le syndicat des copropriétaires. Par contre, il nous était demandé une somme totale d'environ 160 000 €, donc c'est vrai qu'on a ferraillé assez longuement, et finalement l'association a reconnu que sur ce montant de 150 000 € et quelque, il y avait 88 865 € qui n'étaient pas dus et donc que nous avons eu raison de contester, puisque ces charges indues ont fait l'objet d'une annulation et que donc, à travers la résistance qui nous était reprochée par la Chambre régionale des comptes, nous avons fait en fait économiser 88 000 € à la puissance publique, ce qui n'est pas négligeable.

Alors après, je ne vais pas, surtout pas à cette heure-ci de notre session, revenir sur l'analyse de l'opération par la Chambre régionale des comptes.

La Chambre régionale des comptes, elle est partie dans l'idée, premièrement, que nous n'étions pas fondés à exercer le droit de préemption. Deuxièmement, que nous avions payé un prix qui était excessif. Et troisièmement, elle s'est demandé si je n'avais pas renoncé à dessein à encaisser les loyers pour faire un avantage indu à l'exploitant du restaurant qui est sis sur la parcelle que nous avons préemptée.

Donc, moi je vais en trois minutes revenir là-dessus.

Nous avons exercé ce droit de préemption dans des conditions parfaitement sécurisées, en ce qui concerne la Collectivité de Corse. Lorsque j'ai eu accès à l'analyse, inexacte pour moi, sur plusieurs points de la Chambre régionale des comptes, j'ai demandé à être reçu par les magistrats comme on en a le droit en fin de contrôle. Je leur ai expliqué très exactement ce qu'est la réalité de ce dossier et je leur ai expliqué exactement ce que j'avais dit publiquement, y compris à plusieurs reprises devant l'Assemblée de Corse dans le cadre de nos débats, et donc ce que j'avais dit devant les Corses.

Malheureusement, je n'ai pas été entendu par la Chambre régionale des comptes, donc je vais le redire une seconde ici.

Par exemple, la Chambre régionale des comptes, y compris lorsque j'ai vu les magistrats, que je respecte beaucoup, et c'est vrai que c'est souvent extrêmement positif pour une collectivité que d'être contrôlée par la Chambre régionale des comptes, parce que ça donne un regard expert, avec une distance que nous n'avons pas. Mais là, pour le coup, c'était quand même un peu un dialogue de sourds dans la mesure où, par exemple, y compris dans l'entretien, les magistrats me disaient : oui, mais vous comprenez, vous avez payé 2 M€ une parcelle de 3,3 hectares, alors que le prix du terrain agricole dans l'extrême-sud, c'est quelques euros par hectare.

J'ai dit : oui, mais vous comparez des carottes et des poireaux. Le terrain agricole, il vaut quelques dizaines d'euros par hectare dans l'extrême-sud et ailleurs. Mais là, on n'est pas sur un terrain agricole, on est sur un terrain sur l'île de Cavallu et le prix payé par la Collectivité de Corse, au titre de l'exercice de son droit de préemption, c'est le prix fixé par les Domaines, puisque les Domaines, dans leur avis, avaient mentionné le prix de cette parcelle à 2 M€ si la parcelle n'est pas constructible et au minimum 3,5 M€ si elle est constructible.

Or, la parcelle, au moment où nous avons exercé le droit de préemption était totalement constructible. Et donc, non seulement nous avons payé le juste prix, mais je dirais même que nous avons payé une somme inférieure au juste prix, la somme que s'apprêtait à payer le tiers évincé qui effectivement peut nous en vouloir de ne pas avoir fait une bonne affaire.

Il se trouve qu'à travers le droit de préemption, sur le prix du terrain, c'est la Collectivité de Corse qui a fait une bonne affaire.

Et je vous donne un élément qui maintenant est public auquel je n'avais pas accès. Il est public puisque vous avez vu qu'une partie de la procédure pénale a été classée sans suite concernant la procédure et que l'autre fait l'objet d'un renvoi devant le tribunal correctionnel pour une infraction d'urbanisme reprochée aux exploitants du restaurant.

Mais donc cette procédure désormais est publique. Elle n'est pas couverte par le secret de l'instruction. J'y ai eu accès, je peux en faire état. Je ne vais pas faire le procès ici, mais les gendarmes, à la demande des magistrats, ont demandé une expertise de la valeur et du terrain et du bien bâti. La valeur du terrain, elle est appréciée par l'expert à 6 ou 7 M€ maintenant. Donc, on a fait plus qu'une bonne affaire. Donc, je ne comprends pas comment la Chambre régionale des comptes a pu considérer...

Et le 2ème aspect, vous le savez, la Chambre régionale des comptes a considéré que, en ne procédant pas à l'encaissement des loyers, je m'étais possiblement rendu coupable du délit de concussion qui consiste à faire un avantage indu pour un responsable public à un tiers.

Vous vous rappelez, je ne reviens pas sur l'histoire, que la DIA initiale parlait d'un bâtiment en ruine, etc., etc. Effectivement, eu égard à l'opacité de l'ensemble de cette opération, je n'ai pas souhaité encaisser des loyers dans un premier temps. J'ai souhaité qu'ils soient consignés. Cette opération n'ayant pas été possible pour des raisons techniques, sans que je le sache dans un premier temps, nous avons ensuite procédé à l'encaissement des loyers.

Donc l'infraction n'était constituée ni en son élément légal, ni en son élément matériel, ni en son élément moral.

Je fais remarquer, comme je l'ai fait remarquer à la Chambre régionale des comptes et aux gendarmes qui m'ont longuement interrogé, que le tiers évincé a des bonnes raisons d'être mécontent de l'opération de préemption.

D'abord parce que, comme je l'ai dit, nous avons acquis une parcelle qu'il voulait acheter à un prix qui était extrêmement intéressant, 2 M€, alors qu'il était évalué tantôt à 3,5 M€, tantôt à 7.

Et deuxièmement, et c'est le tiers qui me l'a dit, comme il l'a dit dans le cadre des différentes procédures, il avait l'intention d'acquérir cette parcelle constructible à l'époque pour en faire un hôtel de luxe avec 12 mini-villas.

Donc je conçois qu'une opération de cette importance, il ait souhaité pouvoir la mener à son terme.

Donc moi, comme je l'ai dit au tiers, que j'ai rencontré, lorsqu'il m'a demandé de retirer le droit de préemption, dans des conditions tout à fait correctes d'un point de vue formel et sur le fond, je lui ai dit ce que j'ai toujours dit, que moi je n'avais pas exercé le droit de préemption contre une personne ou contre une opération, enfin la Collectivité de Corse, parce que c'est l'Assemblée qui a décidé la préemption, pas le président du Conseil exécutif.

L'Assemblée de Corse, elle n'a pas décidé de la préemption pour interdire à X, Y ou Z de devenir propriétaire. Et de la même façon, nous ne l'avons pas fait dans l'intention d'empêcher une opération immobilière qui était prévue. Nous l'avons fait, et je le redis, premièrement, en application des textes qui organisent la préemption sur un espace naturel sensible. La parcelle que nous avons préemptée, il y a 3,3 hectares, la très grande totalité, la très grande partie de cette parcelle n'est pas bâtie, donc c'est un espace naturel sensible. Nous avions vocation à préempter pour mener une opération d'aménagement.

Et le 2ème volet, cette opération d'aménagement s'inscrit dans une philosophie globale qui est de dire que Cavallu, ayant été historiquement depuis des décennies la terre du non-droit, de la spéculation, des paradis fiscaux et quelquefois des drames et des assassinats, eh bien la puissance publique, et notamment la puissance publique corse, reprend pied à Cavallu pour dire que Cavallu fait partie du territoire de la Corse et que le droit a vocation à s'y appliquer. Et cette opération d'aménagement et cette opération globale, je l'ai toujours dit, nous souhaitons la mener bien sûr, sans animosité envers qui que ce soit, en concertation avec la commune de Bonifacio et en concertation avec le Conservatoire du littoral, et si possible en concertation avec l'État.

Et je remarque aussi, et je termine, que la suite nous a donné raison puisqu'à l'époque cette parcelle était constructible et que dans le nouveau PLU de Bonifacio, elle est totalement inconstructible, comme le reste des parcelles non construites. C'est-à-dire que lorsque nous avons dit que cette opération, elle avait vocation à servir de poisson pilote pour une opération de reprise en main par la puissance publique de la gestion de l'île, eh bien je constate avec satisfaction que la commune de Bunifaziu adhère à cette vision, puisqu'elle a également fait savoir que, à expiration du contrat de concession, elle souhaitait aller vers une gestion publique du port de Cavallu. Tant mieux.

Et de la même façon, le Conservatoire du littoral qui s'était désintéressé de la préemption, eh bien aujourd'hui, participe avec nous à l'aménagement de l'espace naturel sensible.

Donc, nous sommes exactement dans l'opération vertueuse dont nous avons parlé.

Je termine, en disant, on a voulu faire mal à la Collectivité de Corse à travers cette affaire. Il y a eu un article 40 de la CRC. Elle avait tout à fait le droit de le faire. Moi, j'ai dit tout de suite que nous n'avions strictement rien à nous reprocher. La suite m'a donné raison. Entre-temps, il y a eu un article, notamment un article injurieux du Canard enchaîné qui m'a traîné dans la boue. Il y a eu un classement sans suite.

Le procureur de la République a dit dans la presse, je ne sais pas si c'est ce qu'il a dit vraiment, que l'infraction avait été régularisée. Non, je conteste, l'infraction n'a pas été régularisée. Il n'y a jamais eu d'infraction de notre part. C'est tout à fait différent.

Et le dernier élément que je vous livre quand même que j'ai découvert en ayant accès à la procédure, c'est qu'effectivement il y a eu un article 40 de la Chambre régionale des comptes sur la question des loyers en 2023, mais que le premier article 40 dans cette affaire qui dénonce le président du Conseil exécutif, il est de 2021.

Lorsque je suis arrivé chez les gendarmes dans le cadre d'une audition libre qui a duré quand même un peu plus de 10 heures, ils m'ont dit que j'étais interrogé du chef de 2 infractions : l'infraction de concussion, donc de ne pas avoir encaissé les loyers, et la 2ème, l'infraction de détournement de fonds publics qui m'était possiblement reprochée et pour laquelle j'ai été mis en cause.

Je vous avoue que quand on m'a dit ça, j'ai été extrêmement surpris.

Concussion, je peux comprendre intellectuellement, même si je vais vous expliquer que le délit n'est absolument pas constitué, mais détournement de fonds publics, vraiment je ne comprends pas.

Et donc, dans le cours de l'audition et des questions, j'ai compris que le détournement de fonds publics qui m'était reproché, qui nous était reproché, à moi en tant que personne physique et à la Collectivité de Corse en tant que personne morale, c'était d'avoir payé 2 M€ pour racheter la parcelle et que donc, en exerçant ce droit de préemption, nous aurions détourné les fonds publics de l'usage qui doit être normalement le leur.

Donc moi, j'ai expliqué aux personnes, au demeurant extrêmement correctes, qui m'ont auditionné que le droit de préemption, il avait été exercé dans les stricts termes de la loi, que d'ailleurs, comme nous savions que nous allions être exposés à une contestation éventuellement contentieuse de la part du tiers

évincé, j'avais pris soin en amont du droit de préemption et en aval de celui-ci, de demander des conseils juridiques, y compris à un avocat auprès de la Cour de cassation, et que donc d'un point de vue du droit, l'exercice du droit de préemption était totalement irréprochable.

Cette explication, elle a été confirmée par l'ensemble des investigations.

Par contre, ce qui m'a extrêmement surpris, et je termine par là, c'est qu'effectivement, quand j'ai eu accès à la procédure, il y avait 2023 l'article 40 par la Chambre régionale des comptes pour la concussion. Mais en avril 2021, le premier article 40, c'est celui qu'a fait le préfet Lelarge pour m'imputer et nous imputer l'infraction de détournement de fonds publics. Alors, je trouve que c'est quand même extraordinaire parce que le dossier qu'avait le préfet Lelarge, sans parler de l'historique de Cavallu, c'était quand même une parcelle non bâtie de 3,3 hectares, avec dessus un bâtiment important construit sans permis de construire. Et que la seule chose qui l'ait choqué et qu'il a trouvé de nature à susciter un article 40, c'est que nous, Collectivité de Corse, ayons acheté une parcelle qui est un espace naturel sensible alors qu'il y avait un bâtiment dessus.

Le problème principal pour lui, ce n'est pas qu'il y ait eu un bâtiment sans permis de construire et qui n'apparaissait pas dans la DIA, c'est que nous ayons acheté conformément à la loi, à travers le droit de préemption, une parcelle pour y développer un projet d'aménagement public et rappeler que Cavallu est une terre corse et doit redevenir une terre soumise au droit.

Donc, je vous avoue que lorsque j'ai découvert cette circonstance, ça m'a plongé quand même dans un abîme de perplexité duquel je ne suis pas encore tout à fait sorti.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Et nous vous comprenons.

Alors, on va **voter l'urgence** d'abord, on va commencer par ça.

Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ?

Merci.

**(L'urgence est adoptée à l'unanimité)**

Alors il y a eu un avis de la Chambre des territoires qui a été favorable et un avis de l'Assemblea di a Giuventù également favorable.

La parole est dans les bancs de l'Assemblée. Qui souhaite intervenir ? Oui, nous vous écoutons.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Monsieur le Président, j'espère ne pas vous énerver...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Il n'y a plus rien qui m'énerve.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Bon, très bien.

Donc, suite aux observations définitives donc de la CRC, la Chambre régionale des comptes, sur la gestion de la Collectivité de Corse relative aux risques et enjeux environnementaux, je ne vais pas revenir sur les rappels, mais axer mon intervention sur Cavallo.

Pourquoi sur Cavallo ?

Je ne suis pas là pour remuer le couteau dans la plaie, mais il y a quand même des choses qui m'interpellent.

Alors, on va refaire un peu le film.

La Collectivité de Corse a préempté en août 2018. Le droit de préemption qu'a exercé la Collectivité de Corse, elle l'a fait dans le cadre des espaces naturels sensibles. Donc ça répond à des règles vraiment particulières. C'est très complexe. D'ailleurs, vous avez dû juger la complexité. C'est-à-dire qu'on a, quand on préempte dans le cadre des espaces naturels sensibles, une obligation d'affectation : la biodiversité, la préservation des espèces. Et cette obligation d'affectation que l'on prend quand on préempte, on doit la réaliser dans le délai de 10 ans. C'est-à-dire que vous avez préempté en 2018, donc aujourd'hui, vous devez remplir votre engagement fin 2028, d'accord ?

Sur ce bien qui a été préempté se trouve un restaurant dénommé « La ferme ». Ce restaurant a un bail commercial. Ce bail commercial qu'elle a, elle l'a jusqu'en 2026, fin 2026. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, la Collectivité de Corse qui est propriétaire de cette parcelle sur Cavallo n'a pas un des attributs de la propriété : l'usus, l'usage.

En 2018, quand je vous avais interpellé, pardon du terme, je vous avais dit, Monsieur le Président, vous avez préempté, aujourd'hui, vous avez des

obligations par rapport aux ENS à accomplir dans un délai de 10 ans, vous devriez circonscrire l'assiette du commerce du restaurant « La ferme », pour appréhender le surplus de la parcelle et pouvoir remplir votre engagement attaché aux espaces naturels sensibles. Vous auriez pu le faire en 2018.

Donc aujourd'hui, le bail commercial se termine en décembre 2026. Il va donc vous rester 2 ans, 2 ans pour remplir votre obligation qui découle de votre droit de préemption. 2 années.

Alors quel est votre choix aujourd'hui ? Est-ce que vous allez circonscrire cette assiette pour appréhender ? Où est-ce que vous allez verser au commerce une indemnité d'éviction en 2026 ? Parce qu'en 2026, vous allez être face à un choix : soit on circonscrit l'assiette du restaurant et on appréhende le surplus de la parcelle pour remplir l'obligation qui découle du droit de préemption, soit on paye une indemnité d'éviction au commerçant, indemnité d'éviction qui a une valeur, Monsieur le Président.

Si vous ne remplissez pas votre obligation qui découle des espaces naturels sensibles dans les 10 ans, je ne veux pas dire que le droit de préemption tombe en 2028, mais le vendeur de l'époque, ceci dit, a 3 ans éventuellement pour se manifester auprès de vous, parce que vous avez préempté dans un cadre particulier.

Donc voilà, ce sont un peu les questions, sans revenir à chaque fois sur... mais ce sont les questions qui me viennent.

Alors, en conclusion, moi, Monsieur le Président, je tenais quand même à vous exprimer mon soulagement déjà pour cet article 40 qui a été classé sans suite.

Et je tenais, Monsieur le Président, à vous dire une chose, vous savez, dans l'Antiquité, il y avait des prêtresses réputées qui délivraient des oracles. Et vous savez parfois, il suffit de lire la presse locale sur Cavallo, ça vous éviterait peut-être des droits de préemption aussi complexes et qui peuvent vous mener où vous ne pouvez l'imaginer.

Donc, je vous engage, Monsieur le Président, à lire Corse Matin et vous aurez des informations sur Cavallo.

Merci.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. Paul-Félix Benedetti.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Il y a deux niveaux, je dirais, dans les remarques de la Chambre régionale des comptes et deux niveaux dans les réponses et dans les éléments de réponse produits par l'Exécutif.

En restant sur le niveau simplement environnemental, il est fait objection qu'il n'y a pas de contrat d'objectifs entre la Collectivité territoriale et son outil environnemental qui est l'Office de l'environnement, ce qui est encore aujourd'hui une vérité. On n'a pas de contrat programmatique réel entre la Collectivité de Corse et l'ensemble de ses offices et agences. Un cahier des charges commodo incommodo, obligations réciproques sur la nature de ce partenariat technique, administratif et financier.

Derrière, il y a une enveloppe qui est de plus de 60 M€ sur l'ensemble des soultes qui sont versés annuellement par la Collectivité pour des services. On peut supposer qu'ils sont rendus, mais pour la plupart, ce sont des services de fait qui n'ont pas de cadre programmatique contractuel. Donc, il appartient de formaliser.

Pour ce qui est des remarques environnementales toujours, dans les gestions et dans le plan de gestion des espaces, que ce soit les espaces remarquables, que ce soit les sites naturels ou autres, il y a un très gros retard. Entre le moment où il y a eu la formulation du rapport de la Chambre régionale des comptes et aujourd'hui, il y a des petits progrès. Je suis positif en disant ça, mais ce ne sont que des petits progrès.

Les plans de gestion, certains sont encore en cours... « en cours », ça ne veut rien dire, on ne sait pas si on envisage de les faire, si on a commencé à les finir. On ne connaît pas ni le début, ni la fin. Donc ça c'est pour, je dirais, la forme. Vous prenez acte et vous montrez que vous avez reçu ces recommandations comme quelque chose de comminatoire et que vous prenez tous les moyens pour traiter.

Ensuite, il y a l'aspect Cavallu. Cavallu, bien entendu, on se satisfait qu'il n'y ait pas eu de suite donnée sur le droit d'achat qui, pour nous, politiquement est fondé et naturel.

Nous, nous contestons même la valeur des 2 M€, parce que logiquement, on est sur des constructions infondées, sur un bail oral fantaisiste, sur des dispositions commerciales internationales qui ne sentent pas bon. Et le prix d'un espace remarquable n'est pas de 2 M€. Maintenant, c'est sûr, le prix d'un projet avec des villas de luxe, un hôtel de luxe, un droit préférentiel de villégiature sur un territoire qui sort du giron de l'espace corse n'a pas de prix.

Donc, comparer 2 M€ à ce que pourrait être le prix d'une usurpation territoriale, il est certain qu'on peut dire que ce n'est pas cher. Mais la réalité, c'est qu'on a mis 2 M€.

Alors, 2 M€, il faut qu'à la fin ils soient capitalisés.

Alors j'ai entendu Annette, oui, il y a un bail commercial qui termine le 31 décembre 2026. Moi, je pose une question directe au président : est-ce qu'il a notifié la non-reconduction du bail dans les délais contractuels réglementaires du droit commercial français ?

Ensuite, le droit commercial, parce que malheureusement je suis devenu commerçant par inadvertance et par des chocs de vie, un bail commercial, chaque trimestre, on peut le redénoncer. Donc, si vous ne l'avez pas fait à temps, vous pouvez le faire au 1<sup>er</sup> janvier, vous pouvez le faire au 1<sup>er</sup> mars, vous pouvez le faire au 1<sup>er</sup> juillet et ainsi de suite.

Par contre, c'est vrai qu'il y a l'évaluation du préjudice, je dirais, d'abandon du fonds. Donc, est-ce qu'il y a une expertise contradictoire ? Est-ce qu'on est en phase amiable ? Quelle est la logique ? Parce qu'on ne peut pas rester à accepter qu'il y ait un accord tacite de reconduction du bail. C'est contraire à la logique de l'esprit de la préemption, parce que le loyer n'est pas cohérent par rapport aux potentialités.

Si on est dans une logique spéculative et s'il n'y a pas de logique spéculative, le loyer est trop cher. Donc qu'on se place d'un côté ou de l'autre, il y a une disproportion.

Donc, dans les 2 cas, la question c'est : qu'est-ce qu'on fait ?

Est-ce qu'on s'oriente vers un choix qui est politique, mais qui n'est pas agressif, d'une discussion à un niveau qui pourrait être une discussion collégiale et de participer à une dénonciation ? Est-ce que c'est envisagé ? Est-ce qu'on est dans ces logiques-là ? Ou est-ce qu'on va laisser ce bail tacite qui peut à ce moment-là devenir un bail infini, si on ne le dénonce jamais ?

Donc la vraie question, elle est là : chì femu ?

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Grazie. Altre dumande di parolla ? Iè, tocc' à voi.

## **M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

On a un dossier, là, qui a trait à quelque chose qui est extrêmement sensible en Corse, d'un point de vue historique, d'un point de vue symbolique, d'un point de vue politique, d'un point de vue humain, d'un point de vue spéculatif, d'un point de vue financier : c'est le littoral.

Et on a un dossier qui met en relation la Collectivité de Corse avec la Chambre régionale des comptes.

J'ai lu le dossier, Monsieur le Président, avec beaucoup d'attention et j'ai été vraiment... Alors, je ne voudrais pas, en appartenant à la majorité, verser dans un autosatisfecit ou être taxé de la sorte, mais j'ai été plus qu'agréablement surpris à la lecture du dossier, parce qu'il y a un volet technique dans ce dossier-là, il y a un volet politique, et je vais essayer d'intervenir sur les 2 niveaux, mais il y a un travail considérable, et je tenais à le souligner au nom du groupe à ce micro-là parce que je ne voudrais pas que l'affaire, dont je dirai deux mots, dite de Cavallu prenne le pas sur tout le reste, il y a un travail considérable de vos services et de la Collectivité de Corse au regard des recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Et des fois, à tort ou à raison, de manière objective ou subjective, on peut recueillir, accueillir, entendre un certain nombre de critiques, et sans doute ce dossier, comme tout autre dossier dans cet hémicycle, doit répondre à un certain nombre de critiques et d'analyses, et ça a déjà été fait par les groupes d'opposition. Mais on peut dire très tranquillement, très sereinement et avec beaucoup de certitudes me concernant, en tout cas sur ce dossier, que la Collectivité a fait un travail remarquable.

Il y a une stratégie relative à la gestion du trait de côte, par rapport aux recommandations de la Chambre régionale des comptes.

Il y a un schéma territorial des espaces naturels sensibles.

Il y a une réflexion autour du transfert de la compétence, malgré toutes les difficultés qui accompagnent ce transfert de la compétence des sites Natura 2000, dans la gestion des sites Natura 2000, sans pour autant en plus qu'il y ait eu un transfert financier qui accompagne le transfert de la compétence.

Il y a, ça a été évoqué, l'élaboration d'un contrat d'objectifs et de performance entre la Collectivité de Corse d'une part et l'Office de

l'environnement, la mise en place d'un système d'information géographique et d'un observatoire de la fréquentation des sites.

Il y a dans ce dossier là aussi, et ça apparaît en annexe, un autre document, l'Organisation des assises du littoral, avec un compte rendu circonstancié détaillé des assises du littoral.

Je m'arrêterai là pour ces actions, mais dire à ceux qui nous écoutent en tout cas que l'ensemble des actions que je viens d'égrainer, par rapport aux recommandations de la Chambre régionale des comptes et le président de l'Exécutif présentait ce travail avec la Chambre régionale des comptes comme un regard extérieur expert qui souvent peut-être engendrait une certaine forme de crainte, mais pouvait également être tout à fait fructueux.

Et je crois que là, en la matière, il a été parfaitement fructueux puisqu'on a une montée qualitative et je vais la qualifier à travers 3 objectifs par rapport à tous les dossiers que je viens d'égrenner : on peut dire que la Collectivité de Corse, par rapport au littoral, se dote ou renforce en tout cas d'une gouvernance qui est parfaitement transparente, se dote d'une stratégie claire en matière de littoral, second point, et d'une stratégie concertée, ça a été évoqué, avec tout un certain nombre d'acteurs. De la transparence, de la stratégie et de la concertation.

Ça, c'est par rapport aux recommandations.

D'un point de vue un petit peu plus politique, nous, ce que nous portons comme voix de ce côté-ci des bancs de l'Assemblée, c'est de dire à l'Exécutif de Corse et à son président : nous vous demandons, mais très naturellement, encore une fois, au nom des intérêts et des options qui sont les nôtres depuis le début, que cette stratégie de défense du littoral soit, autant que faire se peut, renforcée, défendue avec l'acquisition, autant que faire se peut, de terrains sensibles, de mise en valeur au profit du peuple Corse, au profit du bien collectif et de considérer, encore et toujours, le littoral comme un bien commun. Ça fait écho à tout un certain nombre de choses.

Je voudrais profiter de ce dossier aussi pour rappeler la collaboration avec le conservatoire du littoral, avec le Conseil des sites. Je voudrais saluer, elle n'est pas là, mais l'action qui a été menée par Anne-Laure Santucci qui maintenant siège à l'exécutif, et avec Françoise Campana qui a pris la suite d'Anne-Laure Santucci, avec le travail du Conseil des sites.

Dire à quel point, en écho de la motion que nous avions votée dans cette Assemblée, à quel point nous soutenons encore une fois le conservatoire du littoral dans son existence et qu'il ne serait encore une fois, je profite d'avoir la parole à ce micro, remettre en cause l'existence du conservatoire du littoral.

Une fois que j'ai dit ça, je voudrais dire autre chose, c'est qu'il y a eu des débats extrêmement intéressants dans les prises de parole précédentes, mais extrêmement techniques. Je ne sais pas si certaines prises de parole, aussi louables soient elles, sont parfaitement compréhensibles par le commun des mortels, dans cet hémicycle, en tout cas, il faut qu'on ramène, me semble-t-il, à sa juste part politique le dossier.

Je vais juste vous lire un extrait du rapport sur Cavallu et je vais essayer de cheminer avec vous au fur et à mesure. Il est écrit dans le rapport que « Cavallu est le symbole et l'archétype de la spéculation foncière et immobilière, de l'exclusion sociale et des opérations et des transactions financières occultes ». C'est un extrait du rapport. Moi, la question que je pose à cet hémicycle au nom du groupe : politiquement, est-ce qu'on est d'accord pour dire qu'à Cavallu, historiquement, il y a eu un certain nombre de déviances et que, face à ces déviances, politiquement, on doit prendre des décisions qui seront tantôt considérées comme symboliques, tantôt considérées comme effectives pour mettre en place des politiques publiques ? Nous, nous pensons que oui.

Et, nous pensons que face à ces déviances qui sont notifiées dans le rapport et qui sont connues de tous en Corse depuis des décennies, que la puissance publique, et nous assumons parfaitement ce choix, nous l'avons voté à l'époque et nous réaffirmons que ce choix était le bon, nous disons que la puissance publique et l'Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse qui représente les intérêts moraux du peuple Corse, doit s'opposer notamment par tous les outils qui sont en sa possession, et il n'y en a pas cent mille, il y en a un qui est celui de la préemption que la Collectivité de Corse a fait valoir.

Mais soit on considère que ce qui s'est passé à Cavallu pendant des décennies est normal et alors vous avez raison, soit on considère qu'il y a une anomalie symbolique, politique liée à la spéculation et liée à d'autres choses, et alors on doit s'y opposer. Je crois que le message politique doit passer fortement à ce niveau-là.

Dire, puisque c'est le pendant de cette affaire à Cavallu aussi, effectivement, et le président de l'exécutif est resté relativement serein et pudique par rapport à l'affaire qui le concerne particulièrement, mais il représente ici les intérêts tout entiers de la Collectivité de Corse et pas seulement les intérêts de la majorité, et le traitement judiciaire ubuesque relatif à cette affaire, nous, nous voudrions fortement le dénoncer à ce micro.

Et dire que nous ne pouvons pas accepter qu'il y ait, comme ça une mise en cause doublée par une mise en cause médiatique, notamment en référence à des articles infamants d'une presse spécialisée, à savoir « le Canard enchaîné », par rapport au premier représentant politique de la Corse et qui jette le trouble, le

doute. Inutile de vous dire qu'on attend avec délectation le prochain article du Canard enchaîné qui viendrait infirmer le précédent article. À un moment donné, ce n'est pas acceptable.

Dire aussi que notre majorité, on apprend avec les propos du président de l'exécutif que c'est l'ancien préfet Lelarge qui active un article 40 en 2021. Moi je me rappelle aussi la procédure, alors ça n'a pas forcément à voir, mais qui avait été intentée par la Préfète Chevalier par rapport au déploiement de la fibre. Et je dis aussitôt que la préfète Chevalier avait été déboutée en justice. Là, je ne cite que 2 préfets, préfète Chevalier et préfet Lelarge, ça fait beaucoup, ça fait beaucoup pour une même majorité, pour un même corps préfectoral.

Donc nous voulions, Monsieur le Président, vous réaffirmer notre totale solidarité, vous dire qu'à travers ce dossier, nous n'avions pas douté une seule seconde de la probité qui vous caractérise et de la bonne gestion de ce dossier-là, on voit que, d'un point de vue judiciaire, le processus nous donne raison.

Nous voulions rappeler, il y a des jeunes qui sont dans cet hémicycle et qui nous écoutent au moment où on se parle, rappeler qu'on a bien fait de préempter à Cavallu pour toutes les raisons que j'ai évoquées.

Et dire enfin que cette Collectivité de Corse sur ce dossier en particulier, a très bien travaillé avec une stratégie claire d'un point de vue de la gestion du littoral, de la gouvernance et de la concertation.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Annette Pieri.

### **Mme Marie-Anne PIERI**

Je voudrais apporter une petite réponse à Romain Colonna parce que je n'ai peut-être pas été claire. J'ai simplement dit, mon cher Romain, que la préemption telle qu'elle avait été faite, aujourd'hui, la Collectivité de Corse ne peut pas appréhender le bien qu'elle a acheté.

Je vais vous donner un exemple très simple que tout le monde va comprendre : demain, mon cher Romain, vous achetez une maison et on ne vous remet pas les clés, c'est-à-dire que vous ne pouvez pas appréhender la maison et pourtant vous l'avez achetée.

C'est exactement la même chose qui se passe à Cavallo. La Collectivité de Corse a acheté une parcelle de terre, avec un bail commercial qui couvre la totalité de la parcelle.

Donc aujourd'hui, la Collectivité de Corse, dans le cadre de sa préemption, dans les espaces naturels sensibles, ne peut pas jouir de la parcelle, ne peut pas faire les travaux qu'elle doit faire, qui sont attachés aux espaces naturels sensibles, ce qu'on appelle une affectation.

On est obligés, quand on préempte dans le cadre des espaces naturels sensibles, de prendre des engagements particuliers. Ce n'est pas une simple préemption comme une Collectivité, une commune pourrait le faire. Là, il y a des règles. Ce droit de préemption, c'est un droit très complexe dans les espaces naturels sensibles.

Mais pour vous faire comprendre, pour vulgariser un maximum, vous achetez une maison et vous ne pouvez pas en profiter, et pourtant, vous l'avez payée. C'est ce qui se passe à Cavallo, tout simplement. Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, vous souhaitez intervenir ?

**M. Romain COLONNA**

Oui, je ne comptais pas répondre, mais en ayant été interpellé à 3 ou 4 reprises, je me sens obligé.

Chère conseillère, chère collègue, vous me répondez encore une fois et vous répondez à cette Assemblée d'un point de vue purement technique. Et je vous crois sur parole. Je suppose que le président de l'exécutif, avec l'expertise des services ou pas, aura quelque chose à dire très précisément à ce niveau-là. Mais soit vous faites semblant, je n'ose le croire, de ne pas comprendre la portée de mon propos, soit on a une incompréhension ou une divergence politique.

Moi je ne dis pas que ce que vous dites n'a pas de valeur d'un point de vue technique ou d'un point de vue notarial. Je ne remets pas et je ne me permettrai pas de remettre ça en cause. Je vous dis que politiquement, soit on pose, dans cet hémicycle, le problème de la manière suivante, en disant qu'il y a eu un problème à travers Cavallu qui symbolise tout un certain nombre de déviations de ce que nous dénonçons, ce que nous pouvons dénoncer collectivement, j'ose espérer, et ce que nous pouvons apporter comme réponse par rapport à ces déviations.

Et si on accepte qu'il y a des déviations, alors la Collectivité, au-delà des éléments techniques que vous apportez, elle a un droit de préemption, et je veux bien croire le président de l'exécutif, au-delà du fait majoritaire qui nous lie, que le droit de préemption a été parfaitement exercé, soit on oppose ce droit de

préemption à des déviances urbanistiques, d'accession à la terre et d'exclusion sociale, soit on ne le fait pas.

Ça ne remet pas en cause ce que vous dites d'un point de vue technique. Mais ça ne remet pas en cause ce que je dis d'un point de vue politique.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous avez du temps, Annette.

**Mme Marie-Anne PIERI**

Romain, juste une chose. Je comprends très bien ce que vous avez dit, la spéculation sur Cavallo, je connais tout ça, je comprends, l'opacité, je comprends tout ça. Après, vous avez une vision qui est la vôtre, qui n'est pas forcément la mienne, mais là-dessus je vous rejoins. Par contre, ou vous faites semblant de ne pas comprendre, et je pense que le président va finir vraiment par s'agacer, moi je ne vous conteste pas le droit de préempter, mais vous avez bien fait de préempter si vous vouliez préempter. Sauf que dans cette préemption, vous ne pouvez pas appréhender le bien, vous ne pouvez pas en jouir de ce bien-là, vous n'avez pas l'usage, l'usus, parce qu'il y a un bail commercial sur la totalité de la parcelle. C'est simplement ça que je vous disais. Après, pour le reste, je vous entends, c'est tout. Merci

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Jean-Martin.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Il nous reste du temps, parce que je crains que les explications d'Annette ne convainquent pas notre ami.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Elles sont d'ordre technique, on a bien compris, Romain aussi.

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Je crois qu'il a très bien compris, effectivement. Donc, je vais prendre une image.

Admettons que vous souhaitiez lutter contre les émissions carbone, vous comprenez ça ? C'est bien compris ? Bien ! Je pense que vous avez acheté une Ferrari mais que vous n'avez pas les clés pour faire fonctionner la Ferrari. Donc la Ferrari est dans un musée.

Je pense que le bien se déprécie au fil du temps et que vous avez fait usage d'un outil évidemment de droit, que vous pensez répondre symboliquement au fait que dans l'opinion on pense, on finit par penser que vous luttez contre la spéculation immobilière en mettant 2 millions d'euros dans une parcelle comme si vous aviez acheté une Ferrari et que vous ne luttez pas plus contre la spéculation immobilière en claquant 2 millions d'euros sur un sujet qui est dormant, que vous ne lutteriez contre la taxe carbone ou contre les émissions carbone avec une Ferrari qui dormirait dans un garage.

J'espère que l'image est plus saisissante et plus pédagogique, mon cher Romain.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Alors, Saveriu.

### **M. Saveriu LUCIANI**

J'apprécie le chjami è rispondi, c'est très culturel, mais bon, moi je vais revenir sur terre, je vais revenir sur Ghisonaccia, la côte orientale. Dans ce rapport, je ne vais pas rentrer sur Cavallo, je connais, vous connaissez l'histoire depuis 50 ans, on va éviter de revenir à Cavallo, on restera dans l'Assemblée.

Il y a un petit point qui quelque part contrarie, vous le savez, pas mal d'intercommunalités sur la plaine orientale, c'est le trait de côte. C'est cette gestion du trait de côte qui préoccupe pratiquement de l'embouchure de Golo jusqu'à l'embouchure de la Solenzara. Il y a eu, et vous le savez, depuis pas mal d'années un recul de la côte, notamment sur le Morianincu. Déjà, moi j'en parle en tant que membre de l'interco, parce que ça a été évoqué plusieurs fois, notamment quand on l'évoquait, y compris la GEMAPI, c'est une histoire de retrait stratégique par rapport à des zones qui sont aujourd'hui pratiquement sinistrées. Il y a eu pas mal de reportages à la télé, même dans les journaux.

Dans ce rapport de la Chambre régionale des comptes, sur lequel je ne veux pas m'étendre parce qu'il y a un certain nombre d'objectifs qui sont en retard, je pense qu'on peut le reconnaître tous ensemble, même si tout va bien, il y a quand même un point qui nous préoccupe en tant qu'élus locaux, c'est justement cette gestion du trait de côte. Je vous lis le rapport, vous m'apporterez la réponse, moi je ne vais pas polémiquer là-dessus, j'espère simplement qu'on avancera sur ce sujet comme sur d'autres, il y a eu à une certaine époque un vote, en 2019, et il y a eu donc une cartographie qui avait été élaborée avec une définition a priori de zones qui étaient considérées comme prioritaires en termes d'actions à mettre en œuvre.

La Chambre régionale des comptes, je cite le texte, dit : pour autant, la Collectivité de Corse n'a toujours pas défini ses objectifs de moyen et de long termes en matière de gestion du trait de côte en conformité avec la stratégie nationale, comme le préconise pourtant l'article L 321 14 du code de l'environnement.

Alors moi je ne suis pas là pour vous dire si on est en respect avec le code national, mais en tous les cas, ce qui est sûr, c'est qu'à l'heure où on parle, c'est une vraie problématique qui se pose aux élus de la plaine, notamment de mon intercommunalité, de celle de Costa Verde et celle de Casinca-Orezza, il y a au moins 3 intercos qui sont concernées et qui attendent aussi, à un moment donné, et de l'État bien sûr, puisqu'il s'agira à un moment donné aussi de parler de financement, et de la Collectivité, une action forte ou en tous les cas rassurante.

Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions sur ce rapport ? Non. Bien, donc je repasse la parole au président de l'exécutif.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

J'ai bien compris la métaphore de la Ferrari, je ne suis pas sûr qu'elle soit totalement adaptée à la situation. Moi, ce que j'aimerais, c'est qu'on revienne à un moment donné à l'essentiel.

Saveriu Luciani parlait de Cavallu et des 50 ans qui ont passé. La décision que nous avons prise, la décision que nous avons prise, ce n'est pas la décision de Gilles Simeoni, c'est la décision de l'Assemblée de Corse et notamment de la majorité nationaliste de l'époque, n'était pas une décision facile ni évidente, y compris au plan du droit ou au plan de ses conséquences.

Donc moi, je ne veux pas lasser les gens. Je reviens 2 minutes montre en main sur ce qui s'est passé et pourquoi nous avons pris cette décision et pourquoi nous ne pouvions pas en prendre une autre.

Le 21 juin 2018, nous recevons une déclaration d'intention d'aliéner qui doit nous permettre d'exercer notre droit de préemption ou pas. Cette DIA, elle fixe un prix de vente à 2 millions d'euros et elle dit qu'il y a 3,3 hectares non bâtis qui supportent, je cite, « des vieilles bergeries en ruine et une zone de stockage ».

L'estimation, c'est 2 millions. Je prends Google Maps, je vois un bâtiment moderne et grand de plusieurs centaines de mètres carrés.

J'écris à la préfète de Corse par lettre recommandée le 8 août 2018, en lui demandant de me donner des informations sur la situation administrative de ce bien qui, d'après les recherches que nous avons faites, correspond au restaurant « la ferme », il ne m'est pas répondu et le délai court.

En l'état de cette situation, je décide d'exercer le droit de préemption à titre conservatoire sans être passé devant l'Assemblée de Corse parce que vous l'avez rappelé, la singularité de ce droit de préemption sur les espaces naturels sensibles, c'est qu'on ne peut pas en suspendre le délai et qu'on ne peut pas, par exemple, demander une visite sur les lieux. On fait ou on ne fait pas.

J'exerce la préemption à titre conservatoire le 20 août 2018. Le 29, je reçois une lettre de la SCI PAFF, l'acquéreur évincé, qui m'informe officiellement de l'existence du restaurant, qui m'indique que la DIA mentionne par erreur des bergeries en ruine alors qu'effectivement il y a le restaurant et qui me demande de reconsidérer la décision de préemption. Ce que je ne vais pas faire.

Délibération le 25 octobre 2018 devant l'Assemblée de Corse où j'expose l'ensemble de ces éléments. Mais ce sur quoi j'insiste, c'est qu'à ce moment-là, on n'a pas encore notification de l'existence d'un bail.

La préemption est exercée et le 8 novembre 2018, au moment de la signature, il y a effectivement annexé ce bail commercial qui porte sur la totalité de la parcelle pour un montant très faible de 20 000 € par an pour une affaire qui fait un chiffre d'affaires considérable et un bail qui a commencé ou qui aurait commencé le 1<sup>er</sup> janvier 2018. Donc ça, c'est la situation objective.

Je rappelle quand même que le bâtiment reconstruit l'a été, et c'est marqué dans l'acte, sans autorisation d'urbanisme dans un espace naturel sensible. Donc, fallait-il aller au bout de ce droit de préemption ou même l'ayant exercé fallait-il le retirer ? Si nous le retirons, l'acquéreur conserve son acquisition, fait

son projet d'hôtel sur Cavallu qui reste urbanisé et le devient encore plus et il n'y a pas de signal politique.

En sens inverse, y compris en l'état de ces difficultés, et j'ai envie de dire a fortiori en l'état de ces difficultés, nous avons considéré qu'il fallait aller vers le droit de préemption.

Pour répondre à votre question, y compris en matière technique, nous avons 10 ans pour porter le projet d'aménagement à son terme. Nous avons commencé ce projet d'aménagement avec l'accord du bailleur. Nous sommes allés sur place, nous avons fait des études, nous avons réalisé un avant-projet sommaire dans le cadre du schéma territorial de gestion des espaces naturels sensibles.

Et maintenant effectivement, et je réponds à Paul-Félix Benedetti, nous nous acheminons vers la fin du bail 2026. Il faudra prendre une décision. Oui, il faudra prendre une décision. Si nous décidons de ne pas renouveler le bail ou si nous donnons congé, nous aurons à payer notamment une indemnité d'éviction, une indemnité d'éviction et c'est en cela que le rapport d'expertise que je n'avais pas, devient intéressant, c'est que l'indemnité d'éviction sous votre contrôle, elle est notamment fondée sur la valeur du bien. La valeur du bien, c'était 2 millions d'euros pour les domaines, ce que nous avons payé, 3 millions en cas de constructibilité, ce qui était le cas à l'époque et aujourd'hui, elle est estimée pour le terrain seul à 8,7 millions par un expert, avec une valeur de fonds de commerce de 5 millions d'euros.

Donc, ça veut dire que si nous choisissons d'aller vers l'éviction, eh bien nous aurons à payer une indemnité importante. Mais en sens inverse, notre action, au moins à la marge, elle a permis à la puissance publique de converger. Aujourd'hui, le terrain est inconstructible, c'est pour ça que je ne comprends pas comment on peut l'estimer à 8 millions d'euros, ça sera une autre discussion. Le port va être repris par la commune de Bonifacio, le conservatoire du littoral va être présent. Moi, je l'ai toujours dit, dans mon esprit, le droit de préemption n'a pas été exercé ad hominem, ni avec la volonté de nuire à qui que ce soit. Le restaurant « la ferme », il existait et c'est le dossier qui me l'a appris et me l'a confirmé, depuis les années 80. Le restaurant « la ferme », depuis les années 80, il a été construit sans autorisation d'urbanisme, aucune, comme tout ce qu'on a fait à Cavallu, j'ai envie de dire, et sans qu'aucun préfet ni membre d'une administration quelconque n'y trouve à redire. Jamais, sur rien ! Et ça a continué pour cette opération. Et pourquoi ça n'aurait pas continué ? Ça aurait continué jusqu'au bout si la Collectivité de Corse n'était pas revenue. Voilà la vérité de cette affaire.

Et le restaurant « la ferme » a été reconstruit en 2017, toujours sans autorisation d'urbanisme. Et la Préfète le savait parfaitement. Comme ses

prédecesseurs, elle a décidé de ne rien faire et cette construction a été régularisée. Elle a été régularisée !

Donc moi je ne suis pas là pour faire la guerre au propriétaire et aux exploitants du restaurant « la ferme » qui a été régularisée par l'État depuis temps immémorial. Donc il faudra trouver une issue.

Mais en sens inverse aujourd'hui, l'État a été obligé, me semble-t-il, de poursuivre sur une infraction d'urbanisme. Je ne sais pas si elle est constituée ou pas, mais si elle est constituée ça peut être une justification pour une action en résolution du bail. C'est une piste juridique qui existe.

Et puis nous allons discuter bien sûr avec les propriétaires actuels du fonds de commerce. Quelle solution peut-on trouver ?

C'est la raison pour laquelle, moi je n'ai jamais voulu rentrer par exemple dans une réévaluation du loyer. Enfin 20 000 € pour 3,3 hectares et un restaurant de 600 m<sup>2</sup> qui travaille d'avril à octobre, on ne peut pas dire que c'est un loyer exorbitant. Les gendarmes m'ont demandé : mais pourquoi vous n'avez pas négocié ? J'ai dit : je ne veux pas renégocier le loyer parce que premièrement, je voulais contester le bail, et c'est pour ça que je n'ai pas encaissé les loyers, je voulais me garder la possibilité juridique, au nom de la Collectivité de Corse, de contester le bail. Et de la même façon, y compris lorsque les avocats nous ont dit : il y a très peu de chances de réussir à contester le bail, je n'ai pas voulu m'inscrire dans une relation normale en disant : on va réévaluer les loyers.

Par contre je veux qu'on trouve une solution et si possible une solution amiable. Encore une fois, il y a le restaurant qui existe, que va devenir la parcelle sur laquelle est complanté le restaurant et que va devenir le restaurant ? Est-ce qu'on va être dans un renouvellement de bail, avec un vrai loyer ? Et à ce moment-là le loyer pourrait être affecté à l'entretien d'un espace naturel sensible, avec un fléchage de la recette. Est-ce qu'on va discuter dans le sens d'une distraction de la parcelle en organisant les accès et en rappelant avec l'adhésion je l'espère, des exploitants de Cavallu, eh bien que l'accès aux plages et à la parcelle publique doit être totalement libre ? Comment on va organiser l'accès à l'île en évitant toute surfréquentation ? On la combat ailleurs, ce n'est pas pour la transposer à Cavallu, mais en faisant que tous les citoyens puissent librement aller sur cette île qui fait partie me semble-t-il du territoire de la Corse ? Ça, c'est les enjeux.

Si on n'avait pas exercé notre droit de préemption, toutes ces questions qui sont encore des problèmes au moment où je parle, mais des problèmes qui peuvent trouver des solutions, si on n'avait pas exercé notre droit de préemption, on ne parlerait plus de rien. Et c'est en cela que je continue d'être non seulement solidaire de la décision qui a été prise par l'Assemblée de Corse, mais je suis fier

et je l'ai dit, y compris aux gendarmes, c'est la dernière phrase de ma déposition. Sur les détournements de fonds publics et concussions, donc 10 h d'audition, « reconnaisssez-vous les infractions qui vous sont reprochées » ? Réponse : « je les conteste absolument. Je suis fier d'avoir contribué à ce que les institutions de la Corse exercent le droit de préemption évoqué, examiné dans le cadre de la présente procédure. Je pense que cette décision de préemption, ainsi que les modalités de sa mise en œuvre et ses conséquences sont conformes au droit positif applicable à la matière. Elles répondent également aux exigences de respect de l'état de droit et de défense de l'intérêt général et des intérêts fondamentaux du peuple Corse ». Et de ça, je ne bougerai pas.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Monsieur le président. Alors il doit y avoir un dépôt de certaines personnes. Je pense qu'elles sont déjà sorties, certaines n'étaient pas là. Je vérifie, je ne les nomme pas.

C'est une prise d'acte. Donc, je vous demande, mais je suis formellement obligée de le dire, donc je vous demande de prendre acte de ce suivi des actions.

**L'Assemblée de Corse PREND ACTE.**

(Déports de Mesdames Françoise CAMPANA, Antonia LUCIANI, Sandra MARCHETTI et de Monsieur François SORBA

Absent(e)s : Mesdames Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Charlotte TERRIGHI)

Merci.

Je n'ai pas interrompu les débats, je vous prie de m'excuser, j'étais cet après-midi, à un rendez-vous avec une ambassadrice prévu de longue date. Je pensais qu'on terminerait un peu plus tôt d'une part, et surtout que ça serait moins compliqué. Donc voilà, veuillez m'excuser, je n'ai pas pu prendre part au vote d'une part sur la commission, mais on a beaucoup parlé entre midi et deux, de la commission relative à la lutte contre les dérives mafieuses et je n'ai pas pu participer non plus, Monsieur le président, au début de votre exposé sur le sujet qu'on vient de traiter.

Alors nous avons épousé, je crois, l'ordre du jour en termes de rapports.

Il nous reste cependant l'analyse des motions.

Il y a 2 motions, je vous le rappelle.

Une première motion qui va être présentée par Romain Colonna pour le groupe « Fà populu insieme », donc première motion, concernant « Ghjustizia è verità per Yvan COLONNA ».

Et une seconde qui concerne la question de la croix de Quasquara, déposée par « Un soffiu novu ». Je crois que sur la question de la croix de Quasquara, nous avons besoin d'un échange, donc d'une interruption de séance quand même.

Voilà pour ce qui est de la motion relative à la demande de justice et de vérité pour Yvan Colonna.

Est-ce que vous nécessitez une interruption de séance ? Non, a priori.

## MUZIONE / MOTIONS

**Motion n° 2025/O2/024** déposée avec demande d'examen prioritaire par **M. Romain COLONNA** pour le groupe « **Fà Populu Inseme** » : **Ghjustizia è verità per Yvan COLONNA**

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Romain, je veux vous demander de présenter cette motion.

### **M. Romain COLONNA**

Juste une question d'ordre technique.

Nous avons réécrit à la marge, notamment après une discussion avec le groupe « Core in Fronte », 2 ou 3 passages, mais qui ne nécessitaient pas, selon nous, une série d'amendements. Et nous avons, il y a déjà plusieurs heures, envoyé une motion substitutive. Je voudrais juste m'assurer avant qu'on procède au vote, si elle a bien été communiquée à l'ensemble ?

C'est bon, merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui alors on a bien la dernière version, donc vous avez amendé ensemble préalablement, d'accord ? Et tout le monde a été destinataire de la nouvelle version ? Parfait Paul-Félix, je vous passe la parole.

### **M. Paul-Félix BENEDETTI**

Le groupe « Core in Fronte » souhaite s'associer à la motion.

### **M. Saveriu LUCIANI**

Présidente, même chose pour le groupe « Avanzemu ».

### **M. Jean-Martin MONDOLONI**

Présidente, pas même chose pour le groupe « Un soffiù novu ».

### **Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pas même chose. Donc présentation de la motion par le groupe « Fà populu » à laquelle s'associe « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Voilà, je m'y associe aussi en tant que présidente. Et je vous donne la parole pour la présenter.

### **M. Romain COLONNA**

À ringrazià vi Signore Presidente,

Ùn aghju micca da rivene nantu à tuttu l'affare è l'assassiniu in giru à Yvan COLONNA. Aghju da insiste duie siconde simpliciamente nantu à a prucedura ghjudiziaria, è parlamentaria chì hè liata à issa muzione quì è perchè ci tocca è ci pare impurtante, di prununzià ci.

Vurria nanzu di cumincià a prisintazione di a muzione, salutà unipochi di giovani l'aghju da qualificà cusì, unipochi di giovani chì sò in e tribune è chì, di pettu à què, di pettu à tant 'altre affari in Corsica si mibilisegħjanu sempre è ci pare impurtante ch'elli possinu sapè dinò chì l'assemblea di Corsica è i so eletti perchè semu i vostri eletti, in a diversità di l'upinione, sò quì dinò pà purtà a voce di u populu corsu. Purtà è cundannà l'ingħiżiżta quand'elli sò palisate cusì, è dì chì circhemu inseme à caminà nantu à issu chjassu, ma in tutti i casi a vostra prisenza ci tocca è ci face assai piacè.

Dì chì ci hè statu un omu chì hè statu assassinatu in e prigione francese, chì ghjera sottu à responsabilità di l'amministrazione penitenziaria d'assicurà a securità fisica è puru mentale di l'inseme di i prigionieri, cumpresi i prigionieri di Corsica, cumpresu Yvan COLONNA.

Vurriamu ramintà, u travagliu parlamentariu chì hè statu fattu, purtatu da u deputatu Ghjuvan Felice ACQUAVIVA à a Presidenza di una cummissione d'inchiesta, è da u raportore deputatu Laurent MARCANGELI.

Dì chì issa cummissione quì, hè palisatu unipochi di sviate, hè palisatu unipochi di fatti chì c'intarrugheghjanu assai è isse sviate, issi fatti quì, chjamanu una seguita, un seguitu, d'inchiesta, d'audizione, è di ricerca di a verità.

Noi ùn pudemu micca accittà quì in issa assemblea quì, ùn pudemu micca accittà à livellu puliticu, à livellu murale, à livellu ghjudiziariu, ùn pudemu accittà chì l'assassiniu d'un omu chì era forse unu di i prigionieri in Francia i più survigliati. Chì calchisia fissu cusì statu assassinatu è chì a ghjustizia, i tribunale francesi, ch'elli dicessinu "assez, passon, fermons le chapitre, il n'y a plus rien à

voir", què, ùn la pudemu micca accittà, è ghjè sicondu à noi u rolu di issa assemblea quì, puliticamente è muralamente, di palisà la è di dì la. È di dilla forte, è vurriamu aghjustà calcosa, l'emu detta parechje volte mentre issa sessione quì, circhemu, in tutti i casi femu tuttu pà, u megliu chè no pudemu pà circà e vie pussibile d'un intesa è d'una rilazione appaciata cù i sfarenti guverni è cù u statu francese, pà truvà una suluzione pulitica di pettu à u cunflittu in Corsica dipoi parechji anni avà.

Dicemu in modu chjaru, in modu chjaru è nettu chì issu trattamentu ghjudiziariu quì, ùn parmette micca, ùn parmette micca d'appacià e rilazione trà a Corsica è u statu pà a seguita è parquessa chì a muzione dice chì l'assemblea di Corsica hè solidaria tutalmente cù a famiglia d'Yvan COLONNA, è cù tutti quelli è sò numarosi, pà millai chì dumandanu a verità di pettu à e circunstenze di u so assassinu.

Dicemu chì ùn capiscemi micca a prcedure cù un classamentu senza seguitu, in seguita à i travagli di a cummissione di Ghjuvan Felice ACQUAVIVA è di Laurent MARCANGELI.

Dumandemu à u statu, ch'ellu possi riaffirme u so ingaggiamentu, u so impegnu à cuntribuisce à a manifestazione di a verità cù a responsabilità di i so servizii, rindendu pubbliche l'inseme di i ducumenti e di e licenze fatte à livellu amministrativu pà tuccà a verità.

Dumandemu à l'autorità ghjudiziaria in u rispettu di a spiccanza trà i puteri, d'urdunà e ricerche apprufundite pà a manifestazione di a verità, vulemu chì l'autorità cumpetente possinu apprufundisce tutti i travagli di vistichera chì sò stati fatti da a cummissione d'inchiesta precipata, assicurendu a prutezzione di i testimonii à a cummunicazione publica è integrale di l'inseme di e pezze chì ùn sò micca cuparte di u secretu di a struzzione.

L'Assamblea di Corsica affirme chì a ricerca di verità è di ghjustizia in l'affare di l'assassinu d'Yvan COLONNA cestitueghja una cundizione indispensevule à e relazione di cunfidenza trà a Corsica è u statu.

Vulemu dì cù l'assemblea di Corsica, chì a ghjustizia ùn pò micca esse strumentalizata à prò di a ragiò di statu, è ch'ella deve firmà u puntellu maiò di a demucrazia è di u rispettu di i populi cum'è di l'inseme di i citadini.

L'assamblea di Corsica infine esige a ghjustizia è a verità pà Yvan COLONNA.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Est-ce qu'il y a des interventions ?

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Juste pour vous signaler que le groupe « Un'altra strada » s'associe également à la motion. On a eu notre collègue Pierre Ghionga.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'accord. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Pas d'intervention. Aghju da dumandà à l'esecutivu.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avisu favurevule di sicuru, ghjè impurtante per tutte e ragione citate da Rumanu COLONNA, face più di trè anni avà, è dunque saria tempu è ora chì a ghjustizia cerchi di manera apprufundita è cù una vera vulintà à capisce sò chì s'hè passatu quellu ghjornu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Allora, aghju da mette à u votu sta muzione :

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè chì ùn vote micca ?

Astensione ? Dunque “Un Soffiu novu”.

Quale hè chì vote à prò ? Tutti l'altri, à ringrazià vi.

**(MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Abstention du groupe « Un Soffiu Novu »

Absent(e)s : Mesdames Flora MATTEI, Josepha GIACOMETTI-PIREDDA, Charlotte TERRIGHI)

Allora avà ci hè a muzione à nantu à a croce di Quasquara.

Iè ci emu da piantà qualchì minuti.

Vulete dì qualcosa quantunque o andemu subitu ? Allora ci n'andemu à travaglià calchì minuti nant'à sta muzione.

Suspension de séance. Merci.

**La séance suspendue à 16 h 50 est reprise à 17 h 15.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

**Motion n° 2025/O2/023** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse » : Soutien à la municipalité de Quasquara concernant la croix édifiée à l'entrée du village

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc je rappelle qu'il s'agit d'une motion qui initialement a été déposée par « Un soffiu novu », qui va la présenter quand même, à laquelle se sont associés l'ensemble des groupes politiques.

Puis-je m'y associer en tant que présidente ? Oui.

Bien alors un grand moment de recueillement.

Jean-Martin Mondoloni, vous avez la parole pour présenter... Non ? C'est Paule, très bien. Paule a posé la question orale hier d'ailleurs sur ce sujet.

Allez-y, je vous en prie.

**Mme Paule CASANOVA-NICOLAI**

Merci Madame la présidente.

Succinctement en cette fin de session, d'autant plus que nous avons échangé longuement avec tous les groupes de notre Assemblée.

Je vous fais grâce des considérants, il y en a une bonne douzaine, 13 je crois, et de la lecture détaillée des alinéas du dispositif.

Notre groupe a souhaité proposer ce texte pour que notre Assemblée se positionne sur ce sujet, parce que ce qui s'est joué à Quasquara dépasse la croix, l'émotion est considérable et dépasse même le cadre de notre île.

Tenant compte des réalités historiques et culturelles de la Corse, la motion apporte son soutien au maire et à l'équipe municipale d'une part, dans la décision de ne pas enlever la croix érigée à l'entrée du village, d'autre part, dans l'épisode judiciaire auquel ils ont été confrontés, témoignant de façon générale des difficultés quotidiennes croissantes d'être maire ou élu local dans les communes rurales, nous demandons au préfet de surseoir à l'exécution de la décision du tribunal administratif. En clair, d'avoir une application plus souple de la loi de 1905, lorsque le tribunal s'en est tenu à une interprétation restrictive.

On rappelle aussi les propos qu'a tenus le Pape en le 15 décembre 2024 et qui a appelé à une laïcité saine et ouverte.

La concertation opérée avec les autres groupes nous permet d'entrevoir une position unanime. Je pense que la commune, les élus, les habitants de Quasquara et du territoire, mais aussi l'histoire de la Corse le méritent.

Voilà. Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Paule. Y-a-t'il des interventions ? Non. Je demande son avis à l'exécutif.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Avis favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien parfait. Donc je vais mettre au vote.

Allora, aghju da mette à u votu sta muzione, risultatu di una cunvergenza trà tutti i gruppi:

Quale hè chì ghjè contru ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ? È quale hè chì vota à prò ?

**Tuttu u mondu vota à prò, ghjè ADUTTATA à l'unanimità.**

Eccu, emu compiu cù e muzione è pensu chì avemu compiu sta sessione.

Bone feste di i Santi à tutti ! Dumane ghjè a festa di tuttu u mondu !

È po dopu pinseremu à i nostri morti ! Dumenica.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Bonne fête d'automne !

(Rires).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi à tutti.

**La séance est levée à 17 h 20.**